LILLE

nouvelle revue d'information et de documentation n°18

Les gestes de propreté

LILLE nouvelle revue d'information et de documentation n° 18

sommaire

3/8

Le budget 1976 de la ville de Lille

les dépenses du budget primitif

les dépenses de la section d'investissement

la progression de l'effort de la ville de Lille

les dépenses de la section de fonctionnement

les ressources du budget primitif 1976

9

La taxe professionnelle se substitue à la patente

10

Le Crédit Municipal

11/20

La propreté publique

le service du nettoiement depuis son origine à nos jours

sondage propreté 1975

faciliter l'évacuation gratuite des résidus ménagers encombrants

campagne de propreté 1976

les gestes de propreté

activités annexes

21/24

Le haut comité d'animation lilloise : un travail fructueux

27/30

Lille-actualités

31

Les taxis à Lille

32

Communiqués divers

Photo de couverture :

Le Service du Nettoiement de la Ville de Lille s'est assuré le concours de la compagnie de Castelet du Thyrse qui fait partie du club Léo Lagrange de Wattignies afin de monter un spectacle de marionnettes reprenant les gestes de propreté élémentaires. 16 spectacles ont été présentés par M. Jacques DEVIENNE aux enfants des centres aérés lillois durant les vacances de printemps.

éditorial

1C3/5
ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
C 3/32

studio Malaisy

LA grève des employés de la Société des Traitements des Résidus Urbains a longuement paralysé l'évacuation des ordures lilloises, et, ainsi, suffit-il parfois qu'un service s'immobilise pour que l'on en reconnaisse pleinement son utilité.

La condition première d'une bonne efficacité du nettoyage des voies publiques réside dans les qualités de dévouement et de sérieux des employés, qui exercent pourtant un métier particulièrement pénible.

Les résultats sont appréciés, il suffit, pour s'en convaincre de prendre connaissance du sondage qui a nettement démontré que les lillois étaient en grande partie satisfaits de la collecte de leurs ordures ménagères.

Mais, en dehors des efforts qui sont régulièrement entrepris à cet égard depuis de nombreuses années, la Municipalité a jugé qu'il était indispensable de prolonger cette action, d'une part en développant une campagne d'information préventive et d'autre part en modernisant ses moyens de nettoiement.

En 1976, la Ville de LILLE a donc lancé une grande entreprise d'information qui, dès janvier, s'est concrétisée par le ramassage des sapins de noël, restitués aux services municipaux par les jeunes enfants qui se virent ensuite récompensés par plus de 3.000 sachets de friandises.

Dans les mois qui ont suivi, des affiches de propreté, destinées plus particulièrement aux propriétaires d'animaux ont été apposées. Une campagne d'éducation s'adressant aux enfants a été réalisée dans 13 centres aérés et une opération de nettoyage et de désinfection a été effectuée dans le Vieux-Lille.

D'autres actions seront également entreprises, telles que l'organisation d'un concours, l'utilisation gratuite d'un service d'évacuation

éditorial (suite)

d'objets encombrants, la participation de techniciens de la Ville lors des réunions de quartiers et l'évacuation des résidus ménagers importants des immeubles collectifs.

Au delà de cette information à grande échelle, la Municipalité Lilloise a élaboré un vaste plan de modernisation de son service de Propreté Publique.

A l'heure actuelle, 180 agents et cadres municipaux assurent la bonne marche de ce secteur pour un total impressionnant de 450 km de trottoirs.

Dans les trois années qui suivent, l'achat d'un matériel moderne permettra de renforcer efficacement l'action qui est menée aujourd'hui par le personnel municipal.

Grâce à l'acquisition de véhicules balayeurs, laveurs et aspirateurs, la rotation pourra être accélérée et il est même envisagé de passer plusieurs fois par jours dans les endroits les plus quotidiennement souillés.

Ce parc d'engins sera réparti et utilisé sur quatre secteurs bien définis de la Ville où, dans chacun d'entre eux, fonctionnera une station de transit des déchets, entièrement close et disposant de plusieurs bennes.

Dès que cette mécanisation deviendra effective, notre Cité disposera d'un véritable « arsenal » de nettoiement qui fera de LILLE une capitale exemplaire de la propreté.

Cet objectif est à notre portée mais avec la collaboration de chacun d'entre nous, car si les moyens mécaniques peuvent beaucoup, leur rendement n'en sera que plus grand si tous les Lillois manifestent dès à présent leur volonté de vivre dans une ville propre.

Le succès de la nouvelle bataille de la propreté est à ce prix. Votre Municipalité, quant à elle, est décidée à la gagner.

Pierre Mauroy
député-maire
de Lille

le budget 1976

de la ville de Lille

27 février : Les lillois viennent tout juste d'envoyer aux inspecteurs des impôts leur déclaration de revenus 1975, et de payer leurs impôts locaux, que déjà nous sommes contraints d'attirer leur attention sur les impositions locales de 1976.

D'emblée, rassurons-les : nous les avons maintenus au taux minimum compatible avec la continuation de notre programme d'équipement urbain et avec la vie indispensable de l'administration municipale, et ce, dans des conditions toujours aussi difficiles, car, malgré les déclarations gouvernementales, la situation financière des Communes ne s'est pas améliorée depuis l'an dernier.

Je rappellerai rapidement les causes des difficultés financières constantes aux communes, et les raisons de l'inefficacité et de l'insuffisance des remèdes administrés par l'Etat.

Les causes : La population de notre ville aspire, à juste titre, à un confort, à une qualité de vie, liés au progrès technique de notre temps, et, cette aspiration exige la réalisation de modernes et nombreux équipements.

Qui réaliserait ces équipements, sinon les villes ? Les élus, soucieux de satisfaire les légitimes besoins de leurs concitoyens, acceptent la responsabilité de financer les équipements ; la charge de ceux-ci augmente rapidement... car, ils sont variés et coûteux.

Il faudrait donc aux élus locaux des moyens financiers nouveaux, modernes, évolutifs et puissants.

Or, l'Etat ne nous abandonne qu'une faible part — la portion congrue — des recettes publiques. Si, les dépenses civiles de l'Etat sont en 1975 un peu plus du double de celles des collectivités locales, leur répartition est très différente. En effet, les dépenses de fonctionnement de l'Etat représentent 75 % du total, et l'Etat laisse 15 % seulement disponibles pour les investissements.

Les collectivités locales ne consacrent qu'environ 60 % de leurs ressources aux dépenses de fonctionnement, mais investissent les 40 % disponibles, réalisant ainsi près des 2/3 des équipements collectifs.

Nous constatons que de 1969 à 1973, la fiscalité globale de l'Etat s'est accrue de 81 %, celle des communes de 99 %, et dans l'un comme dans l'autre cas, la fiscalité indirecte a marqué une progression nettement supérieure. Ainsi la fiscalité directe de l'Etat a augmenté durant la même période de 53 % alors que celle des communes a augmenté de 97 %.

Dans le même temps, bénéficiant de l'inflation, de l'évolution de la conjoncture, l'Etat voit ses principales ressources s'accroîtrent avec régularité. Notons seulement que de 1964 à 1972, la T.V.A. a progressé de 39 %, l'impôt sur le revenu de 36 %.

Si la fiscalité augmente, il faut voir là, la démonstration de la volonté des élus locaux de répondre à la limite du raisonnable et du possible aux besoins de leurs concitoyens.

Le livre blanc sur les finances locales, et les manifestations des maires de France, ont insisté sur l'urgence du problème de la redistribution équitable des charges et des recettes entre la collectivité nationale et les collectivités locales en soulignant la situation financière difficile des communes qui se voient dans l'obligation d'accentuer la pression fiscale.

Situation plus difficile encore pour la ville-centre qu'est Lille.

Vous trouverez dans un prochain numéro du Bulletin Municipal une étude sur la taxe d'habitation.

Il n'y a pas là de véritable réforme. Il n'y a pas d'amélioration à la situation de notre ville, puisque nos ressources restent inchangées.

Voilà la situation : nos charges augmentent, nos ressources ne croissent pas au rythme de nos dépenses. Nous subissons comme tout ménage, les conséquences de l'inflation. La ponction fiscale reste, dans bien des cas, difficile à supporter pour le contribuable.

Le budget de la Ville pour 1976 n'est pas celui qui peut nous donner satisfaction. Il a été établi dans les conditions difficiles qui sont celles de toutes les villes petites ou grandes.

Quels principes nous ont guidés pour l'établir ?

Nous avons choisi la position forte, courageuse, la plus difficile : nous voulons assurer la continuité de notre politique municipale d'équipements scolaires, sociaux, culturels et sportifs.

Les équipements étant financés en quasi-totalité par emprunts, nous avons, pour assurer la couverture des annuités, comprimé le plus possible les dépenses de fonctionnement, ce qui nous permet de faire un appel minimum aux contribuables.

Comme les années précédentes, les lillois approuveront sûrement nos efforts ; notre politique d'information, de concertation les associe d'ailleurs de plus en plus à la vie, aux réalisations municipales. Ils savent que c'est à l'avenir d'une grande cité que nous travaillons.

Lille continuera de bouger...

Marceau FRISON
1er adjoint au maire,
délégué aux finances

	BP 1974	BP 1975	Progression 1974 - 1975	BP 1976	Progression 1975 - 1976
Volume Budgétaire Global	179.942.222,85	224.091.225,87	+ 44.149.003,02 + 24,53 %	269.346.142,53	+ 45.254.916,66 + 19,77 %
Volume Dépenses d'investissement	39.798.640,56 22,12 %	50.951.830,51 22,74 %	+ 11.153.189,95 + 28,02 %	67.131.191,34 24,92 %	+ 16.179.360,83 + 31,75 %
Volume Dépenses de fonctionnement	140.143.582,29 77,88 %	173.139.395,36 77,26 %	+ 32.995.813,07 + 23,54 %	202.214.951,19 75,08 %	+ 29.075.555,83 + 16,79 %

LA tendance amorcée dès 1974, confortée en 1975, se confirme pleinement au budget primitif de 1976. La ville de LILLE accroît notablement son effort en faveur des **dépenses d'investissement et d'équipement,** en diminuant les dépenses de fonctionnement, soit un accroissement global de 68,68 % de 1974 à 1976.

les dépenses du budget primitif 1976

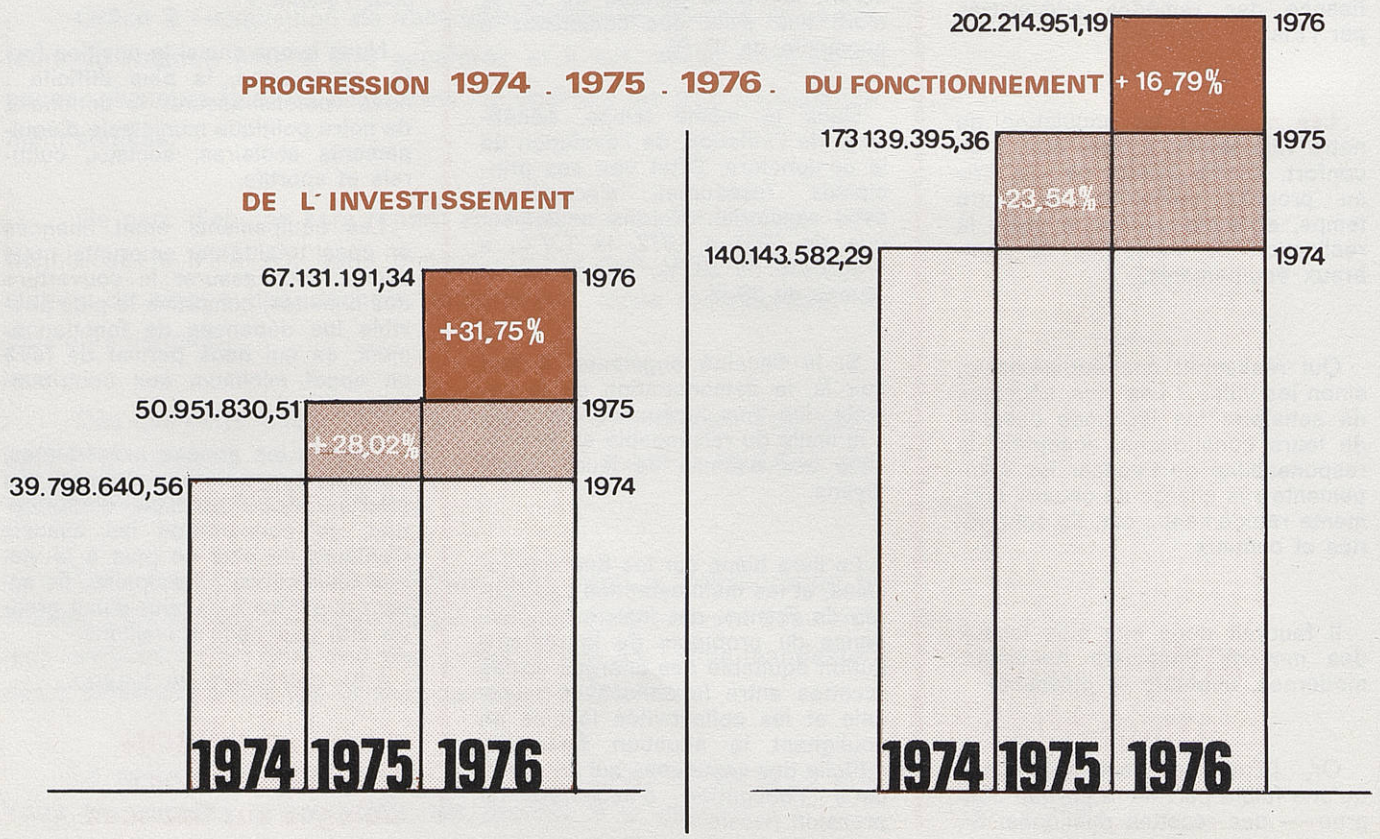

les dépenses de la section d'investissement 67.131.191,34 f

programmes d'équipement 49.565.635,95 = 73,83 %

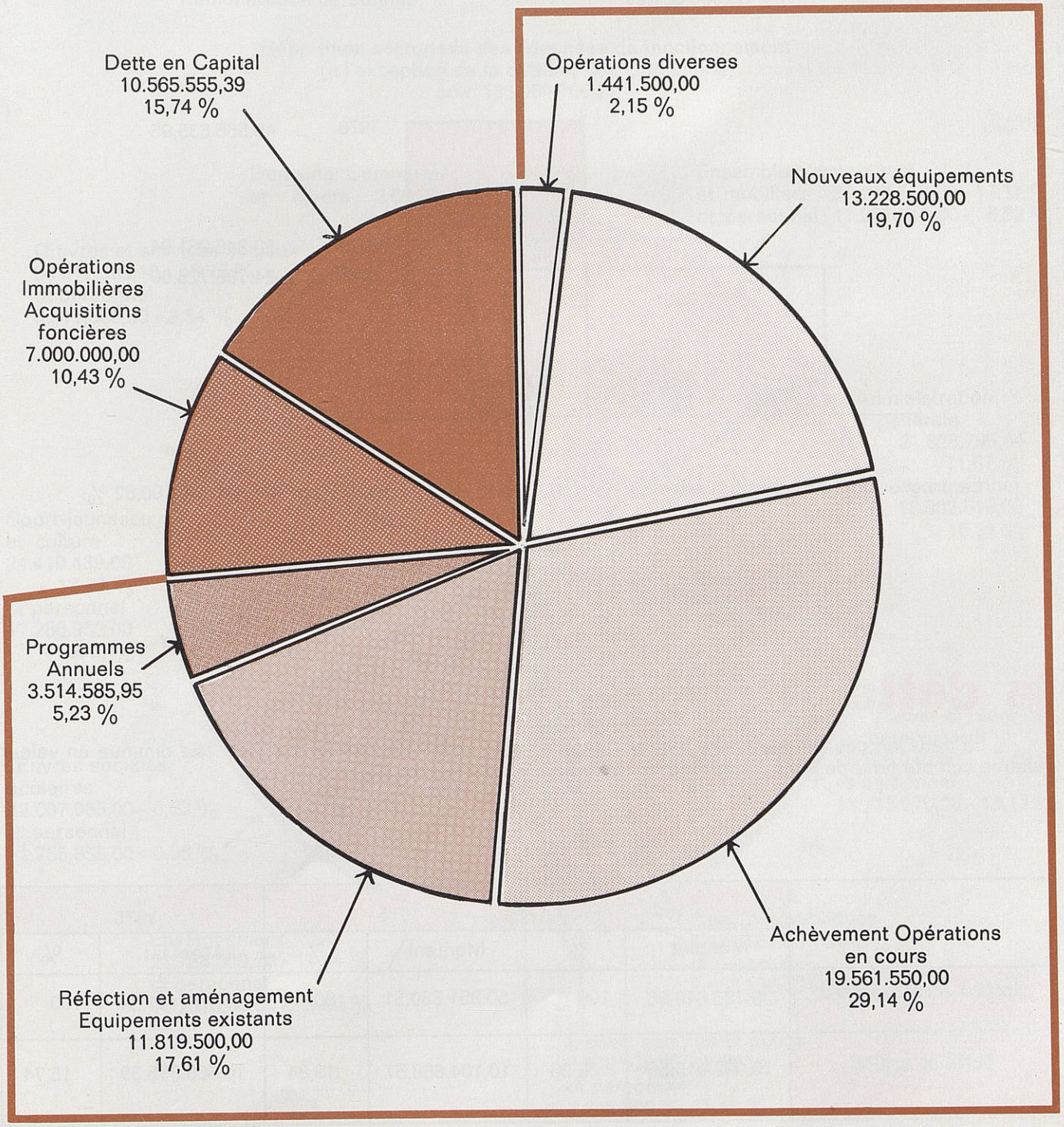

la progression de l'effort de la ville de Lille

les programmes d'équipement

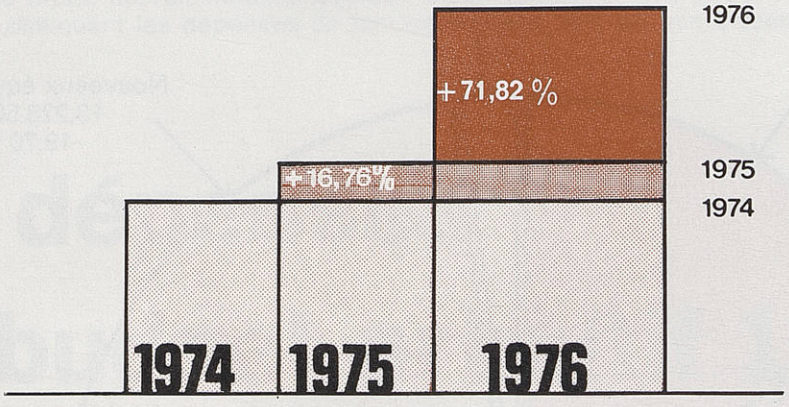

1976	49.565.635,95
1975	28.846.961,94
1974	24.705.725,00

La progression des programmes d'équipement entre 1974 et 1976 s'est accrue de 100,62 %.

la dette

La dette en capital reste sensiblement constante en valeur absolue. Par contre elle diminue en valeur relative compte tenu de l'accroissement de l'effort de la ville sur les investissements.

	1974		1975		1976	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Secteur investissement	39.798.640,56	100	50.951.830,51	100	67.131.191,34	100
Dette en capital	10.092.915,56	25,36	10.104.868,57	19,84	10.565.555,39	15,74

les dépenses de la section de fonctionnement 202.214.951,19 f

Dont :	Dettes en Intérêt et frais financiers	13.810.389,42	6,83 %
	Subventions et cotisations	4.449.855,00	2,20 %
	Fonctionnement des services	84.254.706,77	41,67 %
	Rémunération personnel	99.700.000,00	49,30 %

Répartition sectorielle des dépenses de fonctionnement
(à l'exception de la dette et des cotisations)
soit 183.954.706,77

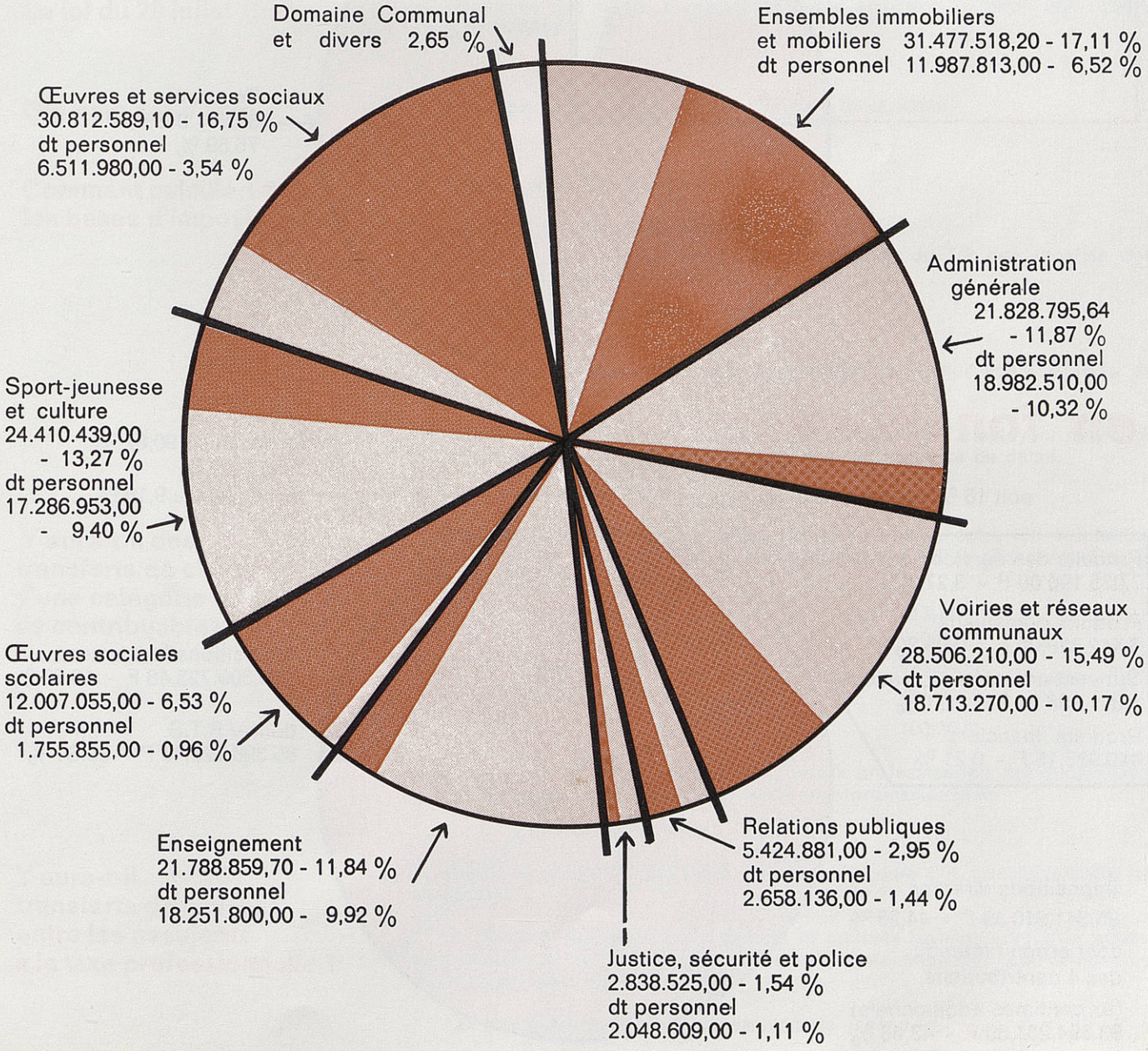

les ressources du budget primitif 1976

en investissement

67.131.191,34 F
soit 31,75 % de plus qu'en 1975.

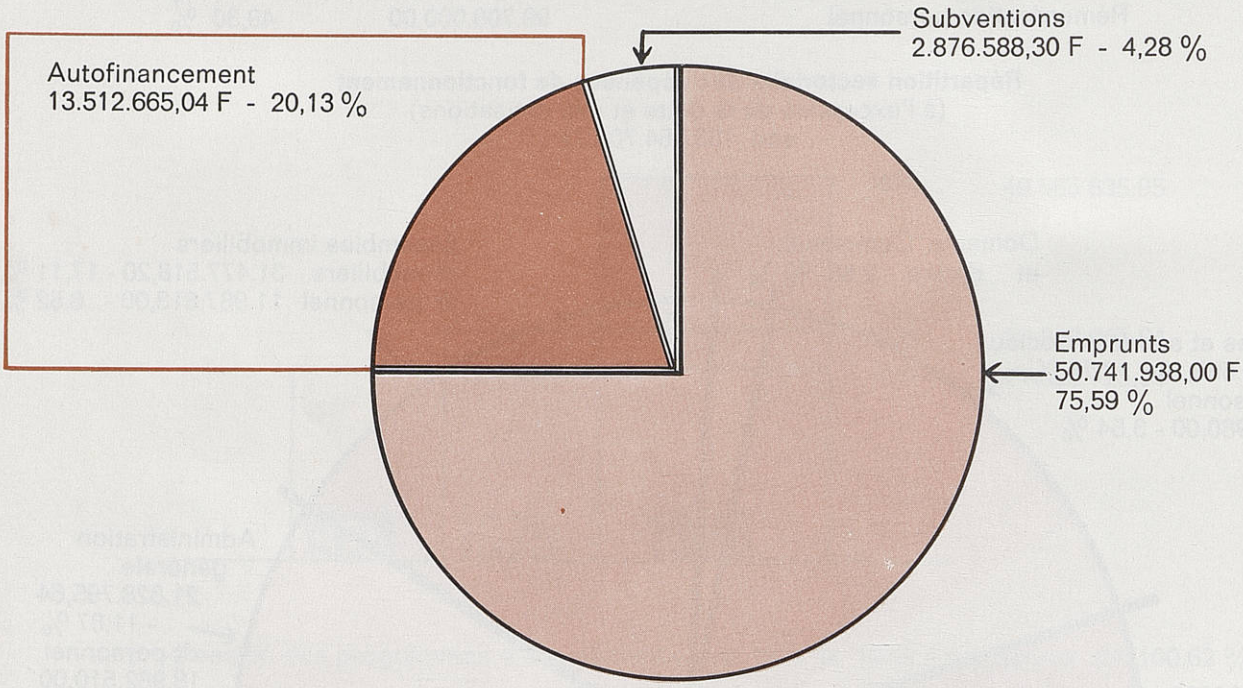

en fonctionnement

215.420.597,23 F
soit 16 % seulement de plus qu'en 1975

Recettes fiscales : 90,82 %

Recettes non fiscales : 9,18 %

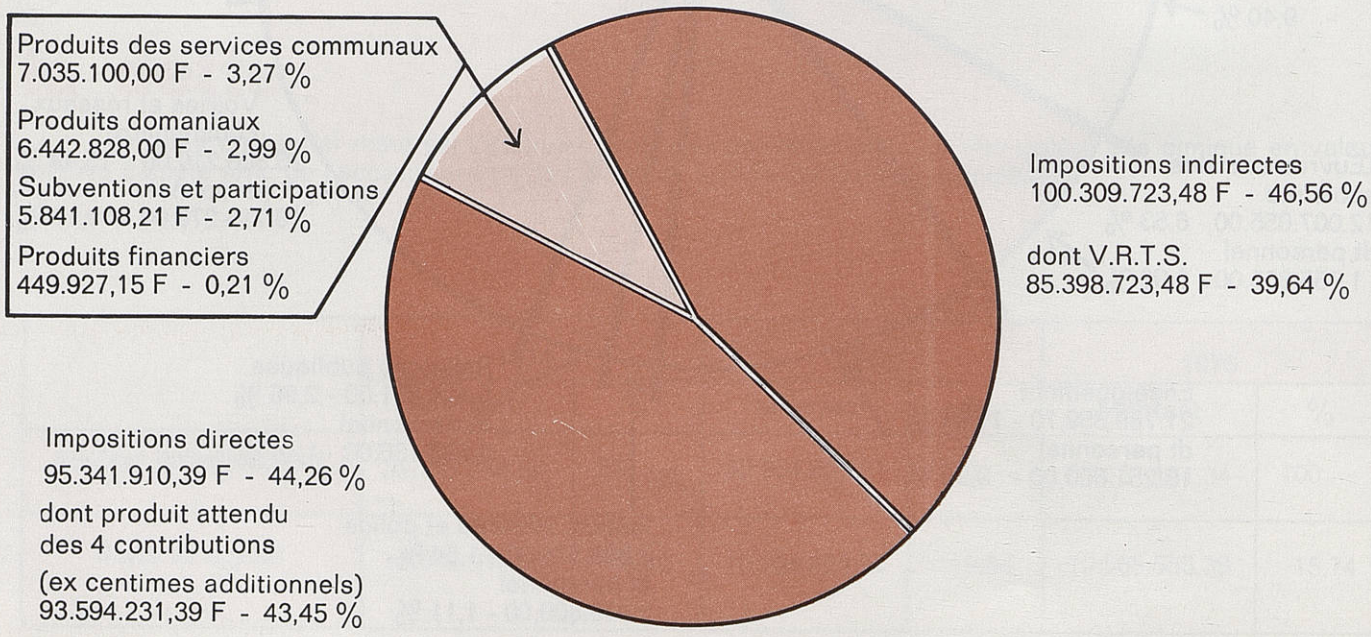

La taxe professionnelle se substitue à la patente

Loi du 29 juillet 1975

Pourquoi ?

Parce que la patente était établie à partir de bases anciennes et compliquées, incompréhensibles aux non spécialistes.

La loi du 29 juilet 1975

Détermine des bases d'imposition mieux adaptées — donc plus justes — et simplifiées.

Qui paie cette taxe ?

Les redevables sont les mêmes que ceux de la patente.

Comment calcule-t-on les bases d'imposition ?

D'après deux éléments :

— 1) les salaires ou les recettes :
  — 1/5 des salaires versés par l'entreprise ou 1/8 des recettes des professions libérales.

— 2) les valeurs locatives :
  — des immeubles et terrains
  — des équipements meubles et véhicules (valeur égale à 16 % du prix d'achat).

Ces bases sont réduites de moitié pour les artisans employant moins de 3 salariés, et exerçant une activité autre que le commerce de détail.

Y aura-t-il des transferts de charges d'une catégorie de contribuables à une autre ?

Non. La répartition sera la même que celle opérée entre les 4 contributions en 1975 (toute variation ne pourrait venir que d'un changement de la matière imposable), c'est-à-dire :

— Foncière bâtie	13,11 %
— Foncière non bâtie	0,08 %
— Habitation	25,04 %
— Taxe professionnelle	61,77 %
	100,00 %

La taxe sur la valeur locative des locaux professionnels est supprimée : son produit sera incorporé à la nouvelle taxe professionnelle.

Y aura-t-il transferts de charges entre les assujettis à la taxe professionnelle ?

Oui, si le produit global reste le même, il y aura des transferts entre les assujettis.

En principe, les petits commerçants et artisans bénéficieront d'un allègement compensé par une augmentation des taxes imposées aux commerces et artisanats plus importants.

Les transferts seront échelonnés sur trois années.

le crédit municipal de Lille

C'EST au 17me siècle, aux environs de 1610, que Bartholomé Masurel fonda le Mont-de-Piété lillois qui fut ainsi, historiquement, le deuxième a être créé en France, après Avignon en 1577, et avant Paris en 1637 où Théophraste Renaudot, le père de la presse française, prit une part active à sa création.

De ce fait, le Crédit Municipal de Lille — établissement public communal dont le Conseil d'administration est présidé par M. Pierre MAUROY, député-Maire de Lille — peut se considérer comme la plus ancienne banque de la cité.

L'activité de l'établissement, qui est situé 27 bis rue des Tours, s'exerce essentiellement dans trois domaines : il consent des prêts sur gages corporels, accorde des prêts aux fonctionnaires et assimilés et développe chaque année son secteur bancaire.

Les Crédits Municipaux détiennent le monopole des prêts sur gages (bijoux, argenterie, objets divers). Cette forme de crédit rend encore des services extrêmement appréciés de la part de ceux qui, quels que soient leur situation ou leur rang social, souhaitent obtenir un dépannage rapide et discret. La durée du prêt est de 6 mois à l'expiration desquels l'emprunteur doit obligatoirement :

— ou retirer son dépôt, en remboursant la somme qui lui a été prêtée augmentée des intérêts échus,

— ou renouveler le contrat en versant le montant des intérêts dus.

Le déposant a, bien entendu, la faculté de reprendre son bien avant l'expiration du contrat en se libérant du prêt obtenu et des intérêts.

A défaut de dégagement ou de renouvellement, les objets sont mis en vente. Les ventes, qui ont lieu aux enchères publiques, sont organisées périodiquement par l'établissement et se déroulent sous l'autorité d'un commissaire priseur.

Au cours de l'année 1975, 8.716 prêts ont été accordés pour une valeur nominale de 3.463.000 F.

Une autre activité de prêts, bien plus importante, est réservée aux fonctionnaires titulaires et assimilés.

Ces derniers peuvent, en effet, obtenir dans les meilleures conditions financières et sans aucun formalisme, des prêts, dont le montant est limité, nantis sur leur traitement et dont le remboursement peut s'étaler, suivant les cas, sur 12, 18 ou 24 mois.

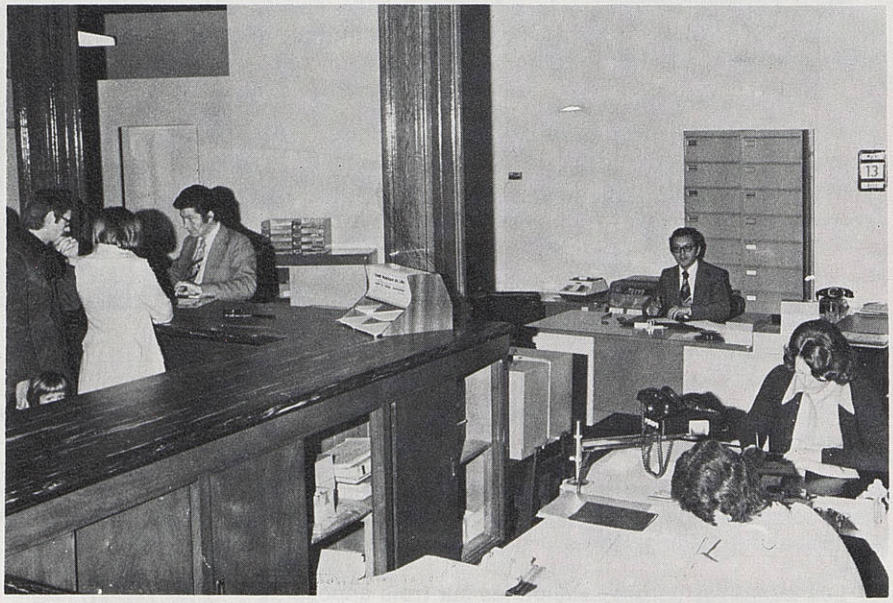

Ce secteur a connu un développement relativement important puisqu'il est passé, depuis la création du service en 1953, de 855 prêts pour 695.400 F, à 7.789 prêts pour 29.038.300 F en 1973 et à 11.968 prêts pour 58.097.500 F en 1975.

En 1975, la destination de ces prêts a été, à raison de 62,44 % l'équipement ménager et, à raison de 29,75 %, l'amélioration de l'habitat.

Etablissements autonomes, les Crédits Municipaux se procurent par eux-mêmes les moyens de financement qui leur sont nécessaires pour faire face à la mission de lutte contre l'usure qui leur a été dévolue par le législateur.

De ce fait, ils se trouvent placés dans une situation analogue à celle des établissements bancaires dont ils exercent presque toutes les activités.

C'est ainsi que le Crédit Municipal de Lille reçoit des dépôts à vue, qui fonctionnent dans les mêmes conditions que tous les comptes bancaires, des dépôts à terme rémunérés et des dépôts sur livret.

Il procède également à l'émission de bons de caisse qui offrent aux souscripteurs des avantages certains, qu'il s'agisse de la disponibilité ou de la rentabilité des fonds placés.

Cette activité, pour être devenue importante, est encore mal connue du grand public, qui n'imagine pas que le Crédit Municipal puisse être une banque comme une autre. Chaque année, cependant, voit ce secteur progresser et grandir l'audience de l'Etablissement dans ce domaine.

C'est à ce développement que s'attache le Conseil d'Administration afin que l'Etablissement puisse, jour après jour, encore mieux remplir le rôle qui lui a été attribué.

A. BONNET
directeur
du crédit municipal

la propreté publique

L'UNE des activités municipales où « *la participation* » pourrait être la plus payante, est certainement la propreté publique.

Dans ce vaste domaine en effet, l'effort de chacun ajoute à l'efficacité de ceux qui considèrent que nous pâtissons tous des souillures de l'environnement et qu'il convient de les faire disparaître.

Vous souhaitez un cadre de vie meilleur ? Gardez « *propre* » le domaine public comme vous tenez « *propre* » votre « *chez vous* ». Nos services qui se modernisent vous y invitent sans cesse.

Il existe plusieurs façons de nous aider à rendre cette capitale plus accueillante. On vous les indique dans ce bulletin en vous précisant notamment quelques gestes concrets et exemplaires.

Vous mesurerez l'utilité de votre concours et l'importance des économies à réaliser quand vous apprendrez par exemple que les dépôts d'ordures, déchets et détritus divers, cette plaie de l'incivisme, atteignent bon an mal an ; à LILLE, un volume capable de combler notre Grand Place, jusqu'au troisième étage des immeubles (non compris les ordures ménagères qui font l'objet d'une collecte particulière).

Cette campagne de propreté lancée à l'occasion de la mise en service d'un nouveau matériel de nettoiement, se propose, en vous remémorant certaines consignes pratiques, de faire appel une fois de plus à votre collaboration sans laquelle nos efforts sont voués à l'échec.

Depuis un certain temps déjà, nombre d'entre vous, conscients de l'intérêt du problème, dialoguent presque régulièrement avec nous. Ces échanges de vues sont constructifs ; ils facilitent la compréhension et permettent de jauger les difficultés des uns et des autres.

Ils ont surtout permis à beaucoup qui rejettent l'égoïsme, de ressentir comme une offense personnelle la détérioration de notre environnement. Ceux-là épaulent notre action en prêchant d'exemple.

C'est à cette tâche salutaire que nous vous convions tous pour le bon renom de notre cité et pas seulement durant cette campagne.

Suivez attentivement les conseils de propreté qui vous sont donnés ci-après par nos responsables.

Georges HENAUX
Adjoint au Maire
délégué à la propreté publique.

LILLOIS MES FRERES... pouvez-vous répondre « *oui* » à la question suivante :
« *Est-ce que je fais tout ce que je dois pour maintenir ma ville propre* ? ».

Si nous répondions tous oui et si nos visiteurs quels qu'ils soient pouvaient en dire autant, que notre Ville serait belle, accueillante et gaie, comme il ferait bon y vivre, y travailler, s'y promener et pourquoi pas y vieillir.

Mais tous, qui que nous soyons, à un moment ou à un autre, nous sommes négligents, indisciplinés, sales, nous ne nous comportons pas en citoyens majeurs, libres, responsables de la qualité de leur vie et cela nous coûte très cher.

Si nous étions propres, depuis 10 ans, avec les sommes dépensées pour ramasser, transporter, détruire ce que nous jetons ou abandonnons délibérément dans les lieux publics, nous aurions pu construire :

- 2 piscines ;
- 2 écoles de 10 classes ;
- 1 crèche de 80 lis ;
- 1 ensemble sportif avec 2 terrains de football ;
- 3 jardins publics de 20 ha ;
- 2 maisons pour 40 personnes âgées.

Et si l'on prenait comme base 20 années, vous vous rendez compte de quels équipements et de quels services nous nous sommes privés et avons privé nos concitoyens, en particulier les plus défavorisés.

« *Etre propre* », c'est non seulement :

— améliorer notre cadre de vie ;
— économiser des matières premières récupérables ;
— assurer la salubrité publique.

Mais « *être propre* », c'est aussi :

— remplir un devoir social ;
et... payer moins d'impôts locaux.

Partout, toujours, soyons propres ; empêchons les autres de salir, dégrader, casser les équipements publics qui en fait sont les nôtres.

J. MARQUIS Directeur Général
des services techniques de Lille.

le service du nettoiement depuis son origine à nos jours

EN 1896, un budget d'un montant de 10.200 F destiné à la création du service du nettoiement est voté par le Conseil municipal de la Ville de Lille.

Il est alors décidé l'acquisition du matériel suivant :

— 6 balayeuses
— 1 petite balayeuse
— 1 tombereau d'un modèle déposé.

A cette époque, le balayage se calcule au m².

La superficie totale à entretenir à Lille est de 1.400.000 m² ; 1/5 de cette surface est balayée mécaniquement.

Le service du nettoiement est chargé d'assurer le balayage, l'arrosage, l'enlèvement des boues et la neige, curage des égouts, l'entretien des urinoirs et des halles et marchés, le traitement des immondices, l'éclairage et le service des eaux potables et industrielles.

Le personnel est composé de conducteurs et palefreniers, de balayeurs retrousseurs et de cantonniers.

Le service débutait à 3 h 1/2 le matin pour la période d'été et 4 h 1/2 l'hiver.

Il est à noter qu'en 1901, les résidus ménagers et de balayage étaient emmenés sur les terrains de décharge par des bateaux tirés par des chevaux.

En 1975, le service du nettoiement est beaucoup plus spécialisé : 180 agents et cadres assurent l'entretien de 450 km de fils d'eau, des édicules publics, la gestion des stations de transit et le gardiennage de 20 emplacements hebdomadaires de bacs dinosaures, la viabilité hivernale, l'enlèvement des dépôts clandestins, la vidange des corbeilles à papier, le décollage des affiches et l'enlèvement des inscriptions séditieuses.

Le service du nettoiement est chargé en outre d'assurer la liaison entre le public et les différents organismes (Ligue Protectrice des Animaux, Communauté Urbaine de Lille, Société T.R.U. etc...).

En 1976, la mécanisation du service du nettoiement est annoncée. D'ici quelques années, la Ville sera entretenue entièrement par des engins mécaniques. Les rues seront alternativement nettoyées par des balayeuses, des aspiratrices et des laveuses.

La Ville sera pourvue d'un ensemble de moyens qui permettront aux lillois d'évacuer leurs résidus de toute nature en respectant les différents règlements de salubrité publique.

La viabilité hivernale sera assurée 24 h sur 24. Si parallèlement aux efforts accomplis par les services municipaux, la population prend conscience de la nécessité de préserver l'environnement, Lille pourra alors devenir la Ville la plus propre de France et pourquoi pas d'Europe.

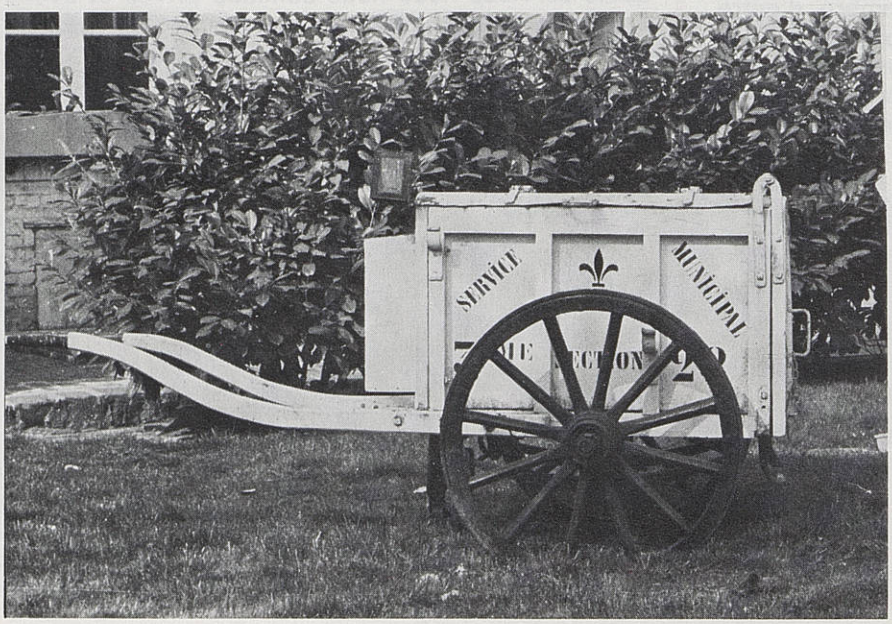

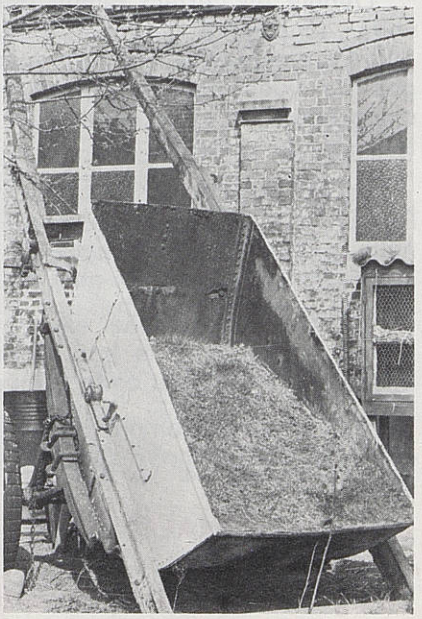

Mécanisation

3 types de machine peuvent être utilisés :

— Balayeuse mécanique
— Balayeuse aspiratrice
— Laveuse

Ces trois engins se complètent et permettent d'assurer l'entretien de tous les réseaux.

Il a été distingué, pour la réorganisation, le centre ville qui présente des besoins particuliers d'entretien.

Surface et revêtements - Centre piétonnier.
Circulation intense.
Ronds points nombreux - arrêt de bus.

Ce secteur particulier doit être équipé de machines spécialement adaptées.

Pour l'ensemble de la ville, on peut classer la voirie en trois catégories :

a) voies sans stationnement
b) voies à stationnement alterné
c) voies à stationnement bilatéral.

Il faut ensuite prendre en considération les mutations de véhicules suivant l'heure ou le jour.

Certains quartiers pouvant être balayés très tôt ou inversement après 8 ou 9 h.

Le dimanche, certaines rues inaccessibles en semaine sont désertées.

Les approches des universités sont dégagées le samedi etc...

Les itinéraires sont ensuite établis en tenant compte de ces critères et de l'importance de la fréquentation pour définir les fréquences de passage.

Pour obtenir des résultats satisfaisants, il faudra alternativement balayer, aspirer et laver.

En fonction du travail des machines, des équipes réduites de balayeurs interviennent soit pour pousser dans les fils d'eau les souillures des parkings ou trottoirs avant le passage de l'engin, soit pour ramasser les tas de résidus amassés contre les roues des véhicules en stationnement après le passage des laveuses, soit pour l'entretien des points inaccessibles aux engins.

Le balayage mécanique et manuel est complété dans chaque division par :

— vidange des corbeilles à papiers
— entretien des édicules
— ramassage des dépôts clandestins
— décollage de l'affichage illicite
— gestion d'une station de transit et d'un bac dinosaure en satellite
— lavages divers
— viabilité hivernale.

Les véhicules seront équipés de radio pour permettre les liaisons constantes.

Les itinéraires réguliers seront enregistrés sur cassettes et permettront l'intervention rapide quel que soit l'agent placé sur l'engin.

Lille comportera :

— 1 Division Centre Ville et 3 Divisions d'environ 150 km de fils d'eau.

Sondage propreté 1975

L'ETUDE des résultats du sondage propreté 1975 permet d'abord de constater que dans l'ensemble, les lillois sont satisfaits de la collecte hermétique des ordures ménagères.

En effet, nous avons comptabilisé seulement 93 demandes tendant à obtenir la mise en place d'un troisième passage qui se décomposent de la manière suivante :

— maisons particulières :	49
— immeubles collectifs :	28
— commerçants, artisans ou entrepreneurs :	16

Ces résultats sont confirmés par un sondage parallèle entrepris par la Société T.R.U. qui démontre que seulement 70 % des poubelles distribuées sur le territoire de la Ville de Lille sont présentées régulièrement à la collecte.

Dans la majeure partie des cas, il suffira pour les personnes concernées de demander l'attribution d'un récipient supplémentaire à la Mairie de Lille, Service du Nettoiement, tél. : 56.92.71 - Poste 348 ou directement à la Sté T.R.U., 62, rue de la Justice, tél. : 57.26.42.

En ce qui concerne les immeubles collectifs, un projet est actuellement à l'étude en collaboration avec les techniciens des H.L.M., afin de renforcer les moyens d'évacuation des résidus ménagers encombrants.

Les renseignements que vous trouverez dans les pages suivantes permettront d'apporter une solution pratique à tous vos problèmes.

Si, en dépit de ces éléments, vous vous trouvez en présence d'un cas particulier, n'hésitez pas à prendre contact avec le service du nettoiement qui étudiera les possibilités qui vous sont offertes.

Il est à noter que ce sondage évite à la collectivité une dépense très importante, car une étude approfondie réalisée en 1972 faisait ressortir que la mise en place d'une troisième collecte hermétique entrainerait pour les lillois une dépense de 28.000.000 A.F.

faciliter l'évacuation gratuite des résidus ménagers encomb

Bacs dinosaures

1 jour fixe de 8 h à 17 h sans interruption.

Lundi :

Avenue Léo Lagrange.
Rue Gutenberg, sur le parking.
Façade de l'Esplanade.
Rue de Nice, sur parking.

Mardi :

Place Catinat (face aux magasins généraux).
Rue du Vieux Moulin, angle rue Dupuytren.
Place du Concert.
Rue des Frères Lumiere (sur la place.

Mercredi :

Rue Vergniaud, angle Boissy d'Anglas.
Rue Jeanne Godard, sur la petite place).
Place Edith Cavel.

Jeudi :

Place Déliot.
Rue du Faubourg de Béthune (sur le terrain devant la Cité Thomas).
Façade de l'Esplanade.

Vendredi :

Rue d'Iéna (angle Boulevard Montébello).
Place Jacquart.
Square Henri Ghesquière, face à l'école.

Samedi :

Rue Bayard (angle rue de Condé).
Rue Littré.
Secteur des 400 maisons.

Toute demande de renseignements sur ces services peuvent être obtenus au service du nettoiement - Mairie de Lille : 56.92.71 - poste 348.

Dépôts de décharge

Tous les jours sauf dimanches et jours fériés de 8 h à 18 h 30, vous pouvez amener vos résidus soit :

— au dépôt Rue de Thumesnil prolongée entre le Boulevard d'Alsace et le Boulevard des Défenseurs, accès par le Boulevard d'Alsace ;

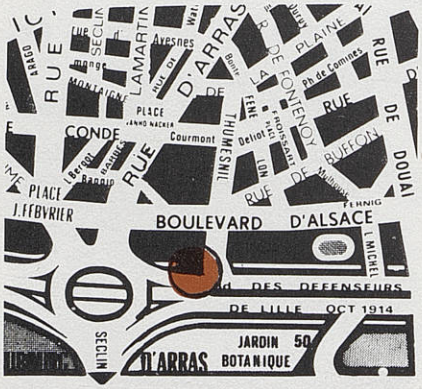

— au dépôt de la Chaude Rivière, Rue de la Chaude Rivière.

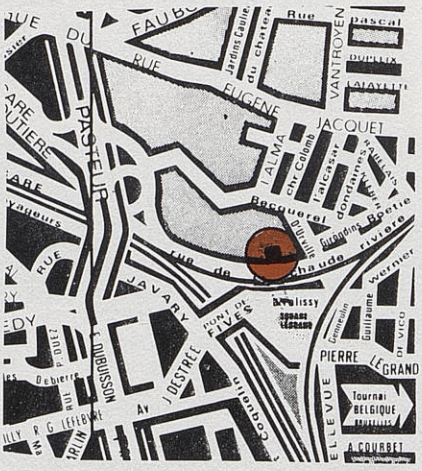

Des agents sont à votre disposition pour vous aider à décharger. Ce service est absolument **gratuit pour les résidus ménagers encombrants.**

Pour les résidus résultants d'activité professionnelle, une participation actuellement fixée à 20 F du m³ est demandée.

Enlèvement des résidus ménagers

Les moyens mis à la disposition des lillois par la Communauté Urbaine de Lille sont les suivants :

— une collecte hermétique bihebdomadaire des ordures ménagères ;

— une collecte mensuelle des objets encombrants.

1° La collecte hermétique des ordures ménagères :

Elle a lieu deux fois par semaine. Si vous ne connaissez pas les jours de collecte dans votre rue adressez-vous au S.N.V.P., tél. 56.92.71 poste 348.

Les ordures ménagères doivent être obligatoirement déposées dans les poubelles hermétiques réglementaires ; l'utilisation de tout autre récipient est interdite.

Pour bénéficier de la première attribution gratuite, les demandes doivent être formulées à la Mairie de Lille - Service du nettoiement (4me pavillon - rez-de-chaussée - porte R 65 - tél. 56.92.71 - poste 348).

Elles sont accordées en fonction des critères suivants :

— famille de 1 ou 2 personnes : 1 poubelle de 35 l.

— famille de 3 à 5 personnes : 2 poubelles de 35 l.
ou
1 poubelle de 70 l.

— famille de 6 à 8 personnes : 3 poubelles de 35 l.
ou
1 de 35 l. et 1 de 70 l.

— famille de 9 personnes et plus : 4 poubelles de 35 l.
ou
2 poubelles de 70 l.

— commerçants, artisans et entrepreneurs : 1 poubelle de 110 l.

mbrants

Rien en dehors des poubelles règlementaires

Si cette première attribution s'avérait insuffisante, il est possible d'acquérir des récipients complémentaires du type homologué en s'adressant :

— soit à la Société T.R.U. - 62, rue de la Justice à Lille - tél. 57.26.42 ;

— soit au service du nettoiement - Mairie de Lille : 56.92.71 - poste 348 qui transmettra.

A titre indicatif, les prix actuels sont :

— 35 l. plastique : 68 F T.T.C.
— 70 l. : 94 F T.T.C.
— 110 l. : 120 F T.T.C.

Livrables à domicile ou à prendre 62, rue de la Justice à Lille (dans ce cas : moins 10 F).

Les usagers sont responsables de leurs poubelles ; en cas de perte, vol ou détérioration, le remplacement est à leur charge.

Tout changement d'adresse est à signaler au service du nettoiement.

Très important

Les poubelles doivent être déposées sur le trottoir les jours de collecte et rentrées dès la collecte terminée.

2° La collecte des résidus ménagers encombrants

Définition : tout objet qui, de par sa nature ou sa taille, ne peut être ramassé par le service ordinaire des ordures ménagères. Soit : vieux meubles, articles ménagers, cartons, papiers, pneus, vêtements, jouets, cycles...

A L'EXCLUSION DE TOUS RESIDUS PROFESSIONNELS.

La collecte a lieu le dernier jeudi de chaque mois. Toute demande d'inscription est à formuler, avant le *15 du mois,*

— soit par lettre adressée au service du nettoiement,

— soit par téléphone : 56.92.71 - poste 348.

Ce service est entièrement gratuit.

Malgré la gratuité de ce service, peu de lillois l'utilisent (environ 50 demandes par mois).

Le printemps est arrivé - C'est le moment des grands nettoyages - Profitez de ce service - Inscrivez-vous massivement - Débarrassez caves et greniers - Nous en serons tous satisfaits !

Pour les commerçants, artisans et entrepreneurs

Les « *résidus professionnels* » sont les détritus provenant de l'exercice d'un commerce, d'une industrie ou d'une entreprise : papiers, emballages, gravois, ferraille, etc...

Collecte hermétique bi-hebdomadaire

Chaque commerçant, artisan ou entrepreneur obtient gratuitement une poubelle réglementaire de 110 l. Il lui est possible, en cas de nécessité, d'acquérir un second récipient de même volume.

Abonnements pour une collecte supplémentaire de 500 litres par semaine

La Société T.R.U. organise un service spécial hebdomadaire de ramassage de tous les résidus professionnels (volume limité : 500 litre.

Ce service est assuré moyennant une participation de 50 F par trimestres.

Les personnes intéressées par ce service doivent s'adresser directement à la Société T.R.U. 62, rue de la Justice à Lille (tél. : 57-26-42).

Décharge municipale

Les services municipaux ont créé une décharge réservée aux commerçants, artisans et entrepreneurs.

Cette décharge est située Boulevard des Défenseurs de Lille, à l'angle de la rue de Thumesnil prolongée (devant l'Ecole Diderot).

Elle est ouverte de 8 h à 18 h 30 sauf le dimanche et jours fériés.

Les usagers peuvent y déposer leurs résidus professionnels (excepté les ordures ménagères et les produits toxiques) moyennant une participation de 20 F par m³. (Tarif au 1er avril 1976).

Le gardien évalue devant les usagers le volume des résidus déversés ; le paiement a lieu ultérieurement par voie de titre de recette émis par les services financiers.

Afin d'offrir un tel service mieux réparti géographiquement il est prévu, dans le cadre de la réorganisation du service d'agrandir la décharge de la chaude rivière (actuellement réservée aux particuliers) ainsi que de créer une troisième décharge dans le secteur bois blanc.

T VALLOIS 75

mon pot c'est le caniveau

Campagne de propreté 1976

En janvier, la campagne a commencé par le ramassage des sapins de Noël.

A cette occasion, plus de 3.000 sachets de friandises ont été distribués aux jeunes lillois qui sont venus apporter leur sapin.

Plus de 3.500 de ces arbres ont été brûlés en un immense feu de joie sur le terrain de loisirs des dondaines devant les enfants.

En février, des affiches invitant les lillois à diriger leurs chiens dans les fils d'eau ont été apposées sur les panneaux municipaux.

En mars, un spectacle de marionnettes sur le thème des 6 gestes de propreté :

— bien garer sa voiture
— surveiller son chien
— rien en dehors des corbeilles
— balayer son trottoir
— rien en dehors des poubelles réglementaires
— utiliser le service des encombrants

a été donné dans 13 centres aérés.

En avril, le service a procédé à la première opération de nettoyage, vidange des résidus, dératisation, désinfection et clôture dans les immeubles abandonnés du Vieux-Lille. Durant toute cette année, des interventions de même nature s'effectueront quartier après quartier.

En juin, campagne de propreté par affiches représentant les gestes de propreté.

En outre, le 28 juin, lors des manifestations traditionnelles des fêtes de Lille, un grand concours de ballonnets doté de nombreux prix sera organisé.

Des cartes ont été remises aux enfants ; pour que celles-ci soient valables, les enfants devaient reproduire les six gestes de propreté indiqués sur les ballons.

La remise des lots se fera courant septembre,

Durant juin et juillet : les particuliers sont invités à utiliser au maximum le service gratuit destiné à évacuer les objets ménagers encombrants.

Caves et greniers pourront être débarrassés le 24 juin pour les personnes inscrites en mairie avant le 15 juin et le 29 juillet pour celles inscrites avant le 15 juillet.

Vous pourrez obtenir tous renseignements en appelant le 56.92.71 - poste 348.

les gestes de propret

bien garer sa voiture

La Ville de Lille est découpée en 100 secteurs de balayage ; chacun d'eux est confié à la responsabilité d'un balayeur. Cette affectation permet de vérifier immédiatement l'exécution de travail, de sévir en cas de négligence d'un agent et inversement d'encourager les éléments sérieux.

Chaque rue est balayée de 1 à 7 fois par semaine selon la fréquentation.

Environ 33.000 km de fils d'eau sont balayés à Lille chaque année.

surveiller son chien

De nombreuses réclamations parviennent en mairie concernant les souillures des animaux domestiques.

Il est certain que le nouvel arrêté de M. le Maire permettra d'agir dans ces cas particuliers.

Il suffirait pourtant que chaque propriétaire de chien prenne conscience que ces animaux peuvent très facilement être éduqués en étant dirigés régulièrement vers les fils d'eau.

Dans le cadre de la campagne de propreté, une affiche a été éditée. L'affichette des pages 16-17 en est la reproduction.

Pour nous aider à sensibiliser les propriétaires de chiens, l'apposition de cette affichette sur l'ensemble des fenêtres des habitations lilloises serait souhaitable.

D'avance, nous vous remercions de votre collaboration.

eté

rien en dehors des corbeilles

Le service du nettoiement assure la pose, l'entretien et la vidange des corbeilles à papier.

Excepté dans le centre-ville, les corbeilles à papier équipent exclusivement les arrêts de bus.

Elles sont vidangées suivant nécessité de 2 fois par semaine à 2 fois par jour.

Le service du nettoiement étudie actuellement l'équipement des groupes scolaires en corbeilles à papier et la pose de récipients à l'intérieur de ces derniers afin d'initier les enfants aux gestes élémentaires de propreté.

balayer son trottoir

Nous remercions l'ensemble des lilloises qui, régulièrement, balayent leur trottoir.

Ce geste complète très efficacement l'entretien des fils d'eau.

Il faut toutefois, pour certaines, compléter le balayage du trottoir par le dépôt du petit tas de poussière et papiers dans la poubelle du ménage. En effet, de temps en temps, on remarque une ménagère soucieuse de bien faire qui après avoir donné un consciencieux coup de balai sur son trottoir, pousse d'un petit geste précis les résidus dans le fil d'eau. Si ce geste se fait après le passage du balayeur, tout est à refaire.

Cette petite pelle de résidus, déposée chaque jour dans une poubelle ménagère, représente sur l'ensemble de la ville un volume considérable, d'où une économie importante et un gain sensible en propreté.

utiliser le service des encombrants

Les agents du service du nettoiement assurent le gardiennage des stations de transit et des bacs multibennes.

Ils procèdent au rangement des résidus dans les bennes afin d'en réduire le foisonnement.

Chaque jour, 3 véhicules ramassent les dépôts clandestins.

Des opérations importantes sont entreprises chaque fois qu'elles s'avèrent nécessaires dans les différents quartiers.

L'idéal serait d'arriver à la suppression complète de ces deux services grâce à la participation active de tous les lillois.

Quelques chiffres pour des activités annexes du service du nettoiement des voies publiques.

— En liaison avec la Ligue Protectrice des Animaux : en 1975, 380 chiens et 119 chats abandonnés ou perdus sur la voie publique ont été ramassés ;

— 3 véhicules chargés de l'entretien des édicules publics ont opéré en 1975 : 31.200 visites ;

— 3.500 sapins ont été collectés, avec la participation des petits lillois, il faut le préciser, en 7 heures ;

— plus de 1.500 m³ de feuilles mortes sont ramassées sur les boulevards en un mois.

Cela représente 30 autobus remplis entièrement.

réglementation de l'affichage

Aucune association d'ordre culturel, sportif à but non lucratif n'est autorisée à afficher qu'après autorisation délivrée par M. le Maire, ce pour une durée maximale de 15 jours et selon les disponibilités du service concerné.

En outre, toute association est tenue de restituer au service, la totalité des panneaux utilisés avant de formuler une nouvelle demande, ceci afin de permettre à l'ensemble des associations de bénéficier de façon plus régulière des moyens d'affichage mis à leur disposition.

Par ailleurs, il est demandé aux associations en fin de période d'affichage de bien vouloir rapporter au service intéressé, le nombre exact de panneaux initialement prêtés.

Tout panneau défectueux ou manquant sera facturé 15 F, coût réel de fabrication.

activités annexes

Le service de nettoiement assure également :

— la viabilité hivernale.

Le service est doté de 3 sableuses portées qui peuvent en une intervention normale ouvrir la ville à la circulation en 3 heures.

Ce matériel est prêt à intervenir du 15 novembre au 15 mars dès 4 h 30 du matin.

— l'affichage

La municipalité met gratuitement à la disposition des associations culturelles ou sportives à but non lucratif des panneaux mobiles.

En outre, des emplacements réservés à la pose de calicots sont prévus.

Toute demande d'autorisation et de renseignement doit être adressée au service des Relations Publiques. Tél. 56.92.71 - poste 521.

Les associations intéressées par ce mode d'affichage, afin d'obtenir satisfaction doivent formuler leur demande le plus tôt possible.

lavages spéciaux

Une équipe spécialisée dotée d'un matériel moderne procède aux lavages par projection d'eau sous haute pression des trottoirs, du Parvis Saint-Maurice, de l'Opéra, du Théâtre Sébastopol, du Monument aux Morts ainsi que des passages piétons souterrains.

Elle intervient deux fois par semaine de 4 h 30 à 5 h 30 rue Neuve et rue de Béthune ceci afin de présenter aux piétons matinaux une chaussée entretenue et agréable.

Cette équipe procède également au décollage des affiches apposées de façon anarchique sur le domaine public.

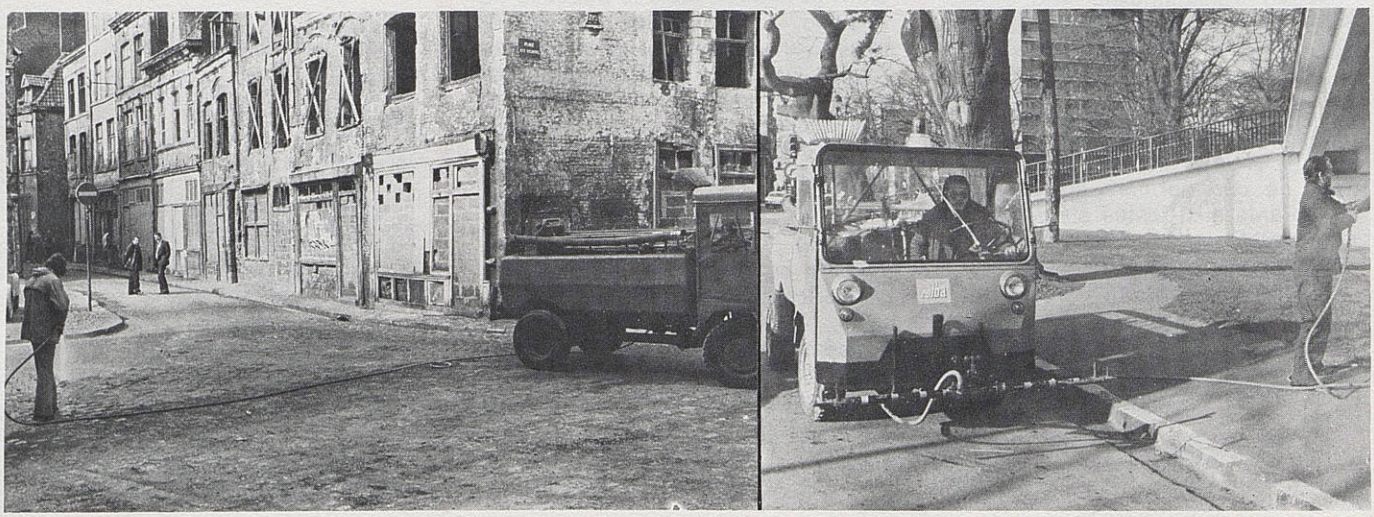

Le haut comité d'animation lilloise : un travail fructueux

LE Haut Comité d'Animation Lilloise s'est réuni le lundi 22 mars dans la salle des Gardes, nouvellement aménagée du Palais Rihour.

Cette réunion était présidée par M. Pierre MAUROY, Député-Maire, et de Mme Monique BOUCHEZ, adjointe à l'animation et aux théâtres, en présence de nombreux adjoints et conseillers municipaux.

Au cours de cette séance, les rapporteurs des différentes commissions présentaient les résultats d'un an de travail et soumettaient à la Municipalité de nombreuses suggestions pour améliorer la vie et l'animation à Lille.

Les rapporteurs des groupes de travail du Haut Comité entourent M. Pierre MAUROY et Mme Monique BOUCHEZ.

Le Haut Comité à l'Animation regroupe des commissions de travail dont la variété pourrait surprendre... 3me âge, quartiers, sous-prolétariat, sports, famille et enfance... pourquoi ce regroupement ?

Parce que l'animation d'une ville passe d'abord par l'amélioration des conditions de vie de ses habitants : conditions matérielles de logement, d'environnement, mais psychologiques aussi : participation effective de chacun à la vie de la Municipalité, circulation véritable d'une information sur la vie des quartiers, rupture de l'isolement de certaines catégories de population (personnes âgées, sous-prolétariat).

Dans l'exposé qui ouvrait la séance, Mme Monique BOUCHEZ a rappelé les deux grands principes sur lesquels repose la politique de la Ville en matière d'animation : concertation avec les associations, et décentralisation permettant l'existence de « *quartiers vivants* ». Telles sont les deux conditions indispensables à la réalisation d'une véritable animation à Lille.

Mme BOUCHEZ a ensuite fait part du souhait des commissions, concernant la présence d'élus à leurs futures délibérations. Puis, elle a passé en revue l'activité et les propositions des différents comités de quartier qui prennent en main l'animation dans leur secteur.

M. MAUROY a fait adopter le règlement intérieur du Haut Comité, concernant la présence régulière des élus aux travaux des commissions.

Le travail accompli par ces diverses commissions est considérable. Certains des projets soumis à l'approbation de la Municipalité sont déjà en voie de réalisation, d'autres seront examinés lors des prochains conseils municipaux.

La saison lyrique prolongée de trois semaines

M. MAUROY a proposé la création de nouvelles commissions « *ad hoc* » concernant, l'une les théâtres municipaux, l'autre les musées. La création de la commission des théâtres municipaux se justifie par l'inquiétude exprimée par les « *amis de l'art lyrique* » dont M. FABRE s'était fait le porte-parole.

Cette inquiétude porte sur la sécurité de l'emploi pour le personnel des théâtres municipaux qui souhaite une saison plus longue

Une prolongation de trois semaines a été soumise à l'approbation du dernier conseil municipal.

Le téléphone et des vacances pour le 3me âge

L'administration d'une ville doit s'étendre jusqu'à des catégories de population parfois délaissées — ainsi, les personnes âgées, trop souvent négligées — ; pour répondre aux besoins du « *3me âge* » une commission s'est constituée qui s'est penchée sur les conditions de vie et de logement des personnes âgées.

Pour assumer une participation active du 3me âge à la vie de la Municipalité, la commission propose

des objectifs concrets, visant à améliorer des conditions de vie souvent précaires.

— Ainsi : la création de postes d'animateurs du 3me âge, payés à 50 % par la Ville. Trois postes ont été créés, deux à l'U.R.N.A.R. et un aux clubs du B.A.S.

Un quatrième poste pourrait être créé ultérieurement dans les maisons de retraite.

— Le B.A.S., en collaboration avec la Ville, met à la disposition d'organismes qui prendront l'initiative de manifestations pour le 3me âge, les locaux et le matériel qu'il gère.

— La Municipalité propose à la Commission d'utiliser son centre de vacances de Brigthon. Deux séjours de 8 à 10 jours sont prévus pour juin et septembre. Un autre centre de vacances, celui de St-Gervais pourrait être mis à la disposition de la commission en 1977.

— L'opération « *Delta 7* » suit son cours ; rappelons brièvement les faits. Il s'agit d'établir une liaison téléphonique, 24 heures sur 24, entre un central particulier, installé dans un établissement public, et des personnes âgées isolées. Ceci en vue de les faire bénéficier de services de médecins, infirmiers, aide-ménagères...

Ce projet concerne l'ensemble des quartiers lillois. Les premières expériences auront lieu à la fin de cette année.

— La Municipalité prend en charge une part importante de l'opération TV — cette opération mise sur pied par la commission « *3me âge* » est inédite. Il s'agit de récupérer des postes de télévision, remis en état par le personnel municipal, et de les mettre à la disposition des personnes âgées isolées.

— Le personnel municipal pourrait prendre en charge la mise en place et l'installation des postes rénovés.

Ces mesures importantes ne sauraient toutefois faire oublier le problème crucial des ressources des personnes âgées : problème national, comme l'a rappelé M. MAUROY, et auquel la Municipalité seule ne peut faire face. Cependant, une aide financière importante est déjà accordée par l'intermédiaire du B.A.S.

Des haltes-garderies et de nouvelles crèches

A côté des garderies annexées aux écoles maternelles et les crèches, la commission « *Famille et Enfance* » souhaite l'installation de haltes-garderies. Ces haltes-garderies permettraient aux mères de famille ne travaillant pas, mais désirant se libérer de temps à autre, de confier leurs enfants à des aides maternelles ou aides familiales.

La création de deux haltes-garderies est prévue dans les projets de centres sociaux des quartiers de Belfort et du Bois-Blancs.

Le Maire a rappelé que trois crèches représentant 180 lits étaient actuellement en cours de construction : une, rue Debierre, une autre rue du Capitaine Michel — le chantier de la crèche rue André Gide débutera en juin.

Elles viendront compléter un équipement déjà important de quatre crèches déjà existantes :

— Fives : 66 lits ;
— Moulins : 66 lits ;
— Concorde : 66 lits ;
— Rue royale : 40 lits.

Malgré cela, toutes les demandes d'admission ne peuvent être satisfaites, aussi la commission propose-t-elle la création de crèches à domicile.

M. MAUROY, après avoir mentionné l'inquiétude de certaines mères de familles de voir une autre femme s'occuper de leurs enfants, a donné l'accord de la Municipalité sur le principe de la mise en place de ces crèches, si toutefois une demande réelle se fait sentir.

Il existe déjà, en effet, des gardiennes agréées par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, et la création de crèches à domicile risquerait de faire double emploi avec ce mode de garderie.

La commission a enfin exprimé le souhait de voir accorder des crédits plus importants aux centres sociaux. Ce souhait a d'ores et déjà été réalisé, a rappelé M. MAUROY, puisque la somme globale accordée aux centres sociaux est passée de 5.000 F à 30.000 F (dont 20.000 F pour le centre social de Belfort).

Des terrains de jeux pour les jeunes de la rue

Afin de permettre à certains jeunes de se retrouver entre eux et de recréer leur propre monde, les clubs de prévention ont demandé l'utilisation des terrains vagues lillois. Ces terrains inemployés et non construits pendant deux ans, après recensement par les clubs de prévention, seront entourés de palissades et confiés à des associations de jeunesse.

Là, les enfants qui ne connaissent d'autres terrains de jeux que la rue et qui s'intègrent difficilement dans des équipements déjà installés seront « *chez eux* ».

En application de la proposition du Haut Comité le terrain de la rue Marracci sera confié par convention aux associations qui s'occupent des enfants au Vieux-Lille.

Table ronde sur l'habitat des « sous-prolétaires »

En liaison avec les clubs de prévention s'est créée une commission « *sous-prolétariat* » composée de représentants d'associations, de responsables de comités de quartier, de services sociaux et d'élus.

Le sous-prolétariat est une réalité sociale puisqu'on dénombre environ trois mille sous-prolétaires à Lille.

Le lot de ces familles, c'est l'habitat insalubre, la cité de transit, et pour les enfants, l'inadaptation au système scolaire, l'absence de structure d'accueil susceptibles de les recevoir.

La commission du sous-prolétariat s'interroge sur l'intégration des « *exclus* » dans les projets de rénovation urbaine. A cet effet, M. VANDAMME, rapporteur de la commission, a proposé, en accord avec M. MAUROY, la création d'une étude sur ce problème et l'organisation d'une table ronde sur l'habitat avec les familles concernées.

Cette étude s'occuperait également du recensement du sous-prolétariat lillois. Les buts poursuivis sont nombreux :

— favoriser le regroupement des familles sous-prolétaires à Lille, afin de permettre une expression et une action communes ;

— trouver dans ce but un local de réunions, lieu de prise de paroles et de formation ;

— aider à financer les vacances familiales, les voyages de jeunes, les stages de formation ;

— recenser les logements inoccupés, faire connaître les projets de réhabilitation de logements anciens ;

— étudier avec les élus la possibilité d'implantation d'une Lille-cité. La Municipalité a élaboré, a ce sujet, un projet de cité de promotion sociale sur la « *crèche de la rue de Thumesnil* ».

D'autre part, a rappelé M. MAUROY, Lille a été l'une des premières villes de France à faire des opérations A.R.I.M. et ORSUCOMN.

— La Commission demande d'instaurer le « *chèque logement* », aide financière aux familles démunies, ne laissant à charge du budget familial que la partie du loyer susceptible d'être supportée par ce budget.

Dans cet esprit, la Municipalité apporte déjà une aide aux personnes venant de l'habitat insalubre : une prime d'installation allant jusqu'à 6.000 F peut être accordée.

L'ancienne Bibliothèque Universitaire devient la Maison de l'Education Permanente.

Bons de formation pour les bénévoles

En plus d'animateurs permanents, il est indispensable de disposer de bénévoles, a constaté M. MAUROY. Aussi conviendrait-il d'intensifier le système de « *bons de formation* », comme le propose la commission. Ces bons permettraient aux bénévoles de participer à différents stages de leur choix.

Lille-Jeunesse pratique actuellement ce système qui, selon M. MAUROY, doit être généralisé.

Les bénévoles pourront chercher aide et conseil à l'ancienne Bibliothèque universitaire où s'installeront des associations agréées d'éducation permamente, et des associations à vocation d'information et de documentation sur l'éducation permanente.

La gestion de cet équipement sera assurée par l'Institut Lillois d'Education Populaire. On trouvera également dans les locaux :

— l'Université du 3me âge ;
— Culture et liberté ;
— le Photo-club lillois ;
— le Club de cinéastes amateurs ;
— l'I.L.E.P.

La liste n'est pas exhaustive, et les associations peuvent encore adresser leurs demandes à l'I.L.E.P. place Georges Lyon à Lille.

Du sport à la Foire Commerciale ?

Le Palais Rameau, qui servait jusqu'ici à l'entraînement sportif, va retrouver sa vocation première de salle de meetings, bals, concerts, expositions.

Quelques manifestations sportives s'y dérouleront toutefois, jusqu'à l'ouverture de la salle Kennedy (3.000 places). M. MAUROY propose d'autre part aux associations sportives, l'usage des anciennes usines Le Blan (Moulins). Il souhaite qu'une école de plongée se crée afin d'utiliser la fosse à Marx Dormoy.

Une convention est étudiée pour la mise à la disposition de la Foire Commerciale aux associations sportives. Une demande avait été déposée en ce sens par la commission des sports, à la suite de la transformation du stade d'athlétisme Grimonprez en terrain de football.

A propos de la future utilisation du Palais Rameau, M. MAUROY a évoqué les projets concernant la transformation de la Salle Roger Salengro, et les nouvelles affectations des locaux du « *Quartier latin* » lillois.

Une galerie marchande serait ouverte Salle Salengro, avec passage couvert pour l'extension du secteur piétonnier.

Un nouveau centre d'hébergement aux Dondaines ?

Les membres de la commission « *Jeunesse et Education populaire* » et le Bureau de l'O.M.J. étudient l'éventuelle création d'un centre international de séjour à Lille.

Ce centre répondrait aux demandes, toujours croissantes d'hébergement d'étrangers de passage à Lille. Il permettrait aussi d'abriter les stages de formation professionnelle, permanente ou syndicale.

Le nouveau centre serait implanté aux Dondaines, afin de bénéficier des installations déjà existantes (château Lemoine). Il devrait avoir une capacité minimum de 100 lits.

Quant à l'auberge de jeunesse qui se trouve dans un environnement défectueux (autoponts, périphérique), la Municipalité prévoit son transfert prochain.

Animation dans les quartiers : un nouveau centre à Wazemmes

Cette commission propose pour l'amélioration des contacts humains dans les quartiers, de nombreuses réalisations qui permettront effectivement aux habitants « *de faire quelque chose ensemble* ». Les difficultés rencontrées par la commission dans le cadre de cette animation sont surtout d'ordre financier.

D'autre part, la lenteur des formalités administratives, le manque d'équipements, le manque d'information des habitants sur la rénovation de leur quartier représentent autant d'entraves à un travail plus fructueux.

Pour remédier à ces obstacles, la commission, en accord avec la Municipalité, propose :

— l'utilisation des maisons et terrains libérés dans le cadre des rénovations et leur affectation provisoire à des mini-équipements de quartier ;

— l'achat par la Ville d'un chapiteau pouvant être déplacé de quartier. Cette proposition ayant déjà été faite par le T.P.F. et le Théâtre de La Salamandre, elle sera examinée par la Commission des Fêtes ;

— la création d'un complexe centre d'équipement atelier d'expression à Wazemmes. Ce projet a été examiné lors du dernier Conseil municipal. Dans un premier temps, il démarrera à l'annexe des Beaux-Arts, rue des Sarrazins.

La Ville, en liaison avec les comités de quartiers tentera d'intensifier l'information sur les rénovations des quartiers.

La Baraque Foraine pourra disposer des locaux de l'ancien cinéma « *Union* » à Moulins, pourvu qu'il y ait création d'une animation liée au quartier.

M. MAUROY conclut la séance en souhaitant « *que la fête sous toutes ses formes participe à l'animation de la Ville* » : Festival sous chapiteau du T.P.F., animation dans les quartiers par le Théâtre de la Salamandre, mais aussi projets concernant un « *automne régional* », encouragé en cela par le succès qu'a connu l'automne belge à Lille.

La prochaine séance du Haut Comité se tiendra à la rentrée dans la salle des Conférences, rénovée, de la maison de l'éducation permanente en cours d'achèvement place Georges Lyon.

J.G.

Les adjoints et conseillers municipaux entourés des membres du Haut Comité écoutent les rapporteurs exposer les conclusions de leurs travaux.

Lundi 26 janvier

M. Augustin LAURENT reçoit des mains de M. Pierre MAUROY la médaille d'or départementale et communale en récompense de son dévouement au service de Lille que Monsieur le Maire honoraire servit sans faillir durant plus de 18 ans. Une distinction méritée qui ne rend que très faiblement compte de l'abnégation dont fit preuve M. LAURENT pour que Lille vive et tienne le rang qui doit être le sien. M. MAUROY devait d'ailleurs conclure la cérémonie en précisant : « Nous continuons à bâtir ensemble » lors de la remise au Maire honoraire de Lille d'un tableau de Jeanne Maillotte peint par l'artiste régional **Léopold Simons.**

Jeudi 26 février

L'Année de la Femme est terminée, mais les femmes lilloises, représentées par toutes les associations estiment que les problèmes féminins ne doivent pas être cantonnés à une seule période limitée à une année privilégiée. C'est la raison pour laquelle, guidées par Mme BOUCHEZ, elles décident de proposer à toutes les Lilloises les renseignements pratiques dont elles peuvent disposer pour rendre leur vie plus facile dans la cité. Une exposition émaillée de débats sur des thèmes spécifiques fut organisée dans la salle du Conclave au Palais Rihour, du 1er au 6 mars.

lille-actualités

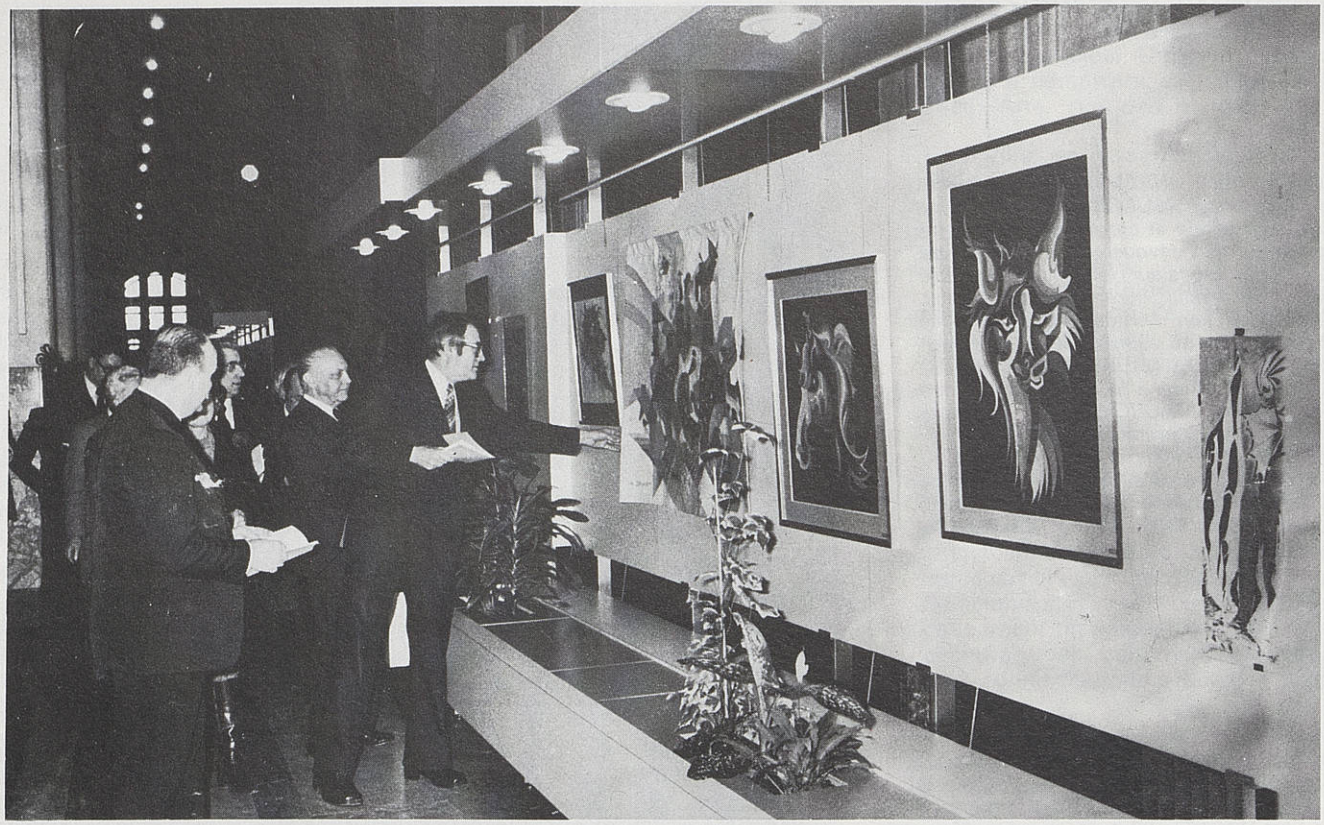

Vendredi 27 février

Les employés municipaux exposent un peu de ce qui constitue leur « jardin secret ». Inauguration sympathique des œuvres réalisées par les agents de la Municipalité lilloise regroupés dans le Comité des Œuvres Sociales qui démontre, s'il en était besoin la sensibilité et le goût témoigné par ceux qui sont chaque jour au service de tous.

Samedi 28 février

M. MAUROY, accompagné du Conseil municipal inaugure le Salon Régional de la Photographie dans les locaux de la Foire commerciale de Lille. Cette manifestation, d'une qualité de plus en plus prononcée recevait, cette année, l'exposition des photographies réalisées par des amateurs sur le thème « Lille et les Lillois ». Un essai de regroupement des photos du « Lille ancien » qui avec l'aide de tous pourrait aisément se reconstituer dans l'avenir.

Vendredi 19 mars

M. Mario SOARES, ancien ministre des affaires étrangères du Portugal est reçu à la Mairie de Lille. Une grande journée pour les 1.500 ressortissants portugais de notre ville. Beaucoup aussi de renseignements sur la vie politique de leur pays en butte aux luttes que tout le monde connait. Un espoir surtout de voir la démocratie survivre à la veille des élections législatives portugaises.

Dimanche 28 mars

Pour la onzième fois, les « Amis de l'Art lyrique » se retrouvent dans le Grand Hall de l'Hôtel de Ville. En présence de leurs amis belges, ils eurent le plaisir de voir M. Adrien LEGROS, de l'Opéra, qui était l'illustre invité de cette journée, fait citoyen d'honneur de la Ville de Lille. Les « Amis de l'Art Lyrique » démontrent ainsi leur vitalité et que le contact entre les artistes et les spectateurs est bien établi dans notre ville.

Vendredi 9 avril

M. MAUROY en fin de journée inaugure en compagnie de M. CHADEAU, Préfet de Région, la maternité SALENGRO rénovée. Cet établissement est véritablement nouveau puisque sa conception ultra moderne et ses techniques médicales de pointe font qu'il est ce qui se fait de mieux à l'heure actuelle. Souhaitons que grâce à son confort « quatre étoiles » il aidera beaucoup de mères de famille lilloises à mettre au monde de beaux et robustes bébés.

Samedi 10 avril

La Vieille Bourse fait ses adieux à la statue de Napoléon « Protecteur de l'Industrie Nationale » qui y avait élu domicile en 1854. Le vide laissé par la disposition de cet illustre personnage sera comblé par une utilisation plus rationnelle du cloître et l'empereur retrouvera tout naturellement sa place près du pont qui porte son nom en bordure de l'Esplanade. Le temps de lui refaire une petite beauté et tout sera dit.

Jeudi 15 avril

L'avancement des travaux entrepris dans l'ilot Comtesse a rendu nécessaire le curage d'anciens canaux souterrains. Cette opération spectaculaire par son ampleur méritait l'intérêt que lui a porté la délégation municipale conduite par M. BRIFFAUT, Adjoint au Maire de Lille délégué aux bâtiments communaux. Le nettoyage sera effectué lentement de façon à retrouver des vestiges lillois susceptibles d'être enfouis dans la vase accumulée au cours des siècles.

Dimanche 28 avril

Le printemps voit le renouveau du Carnaval de Wazemmes. Nul n'est désormais besoin de partir pour Nice. Lille est capable d'offrir à sa population les grosses têtes et les chars qui font la réussite de la mi-carême. Grand merci à M. VALEMBOIS et son équipe qui eurent le courage de se lancer dans une telle entreprise.

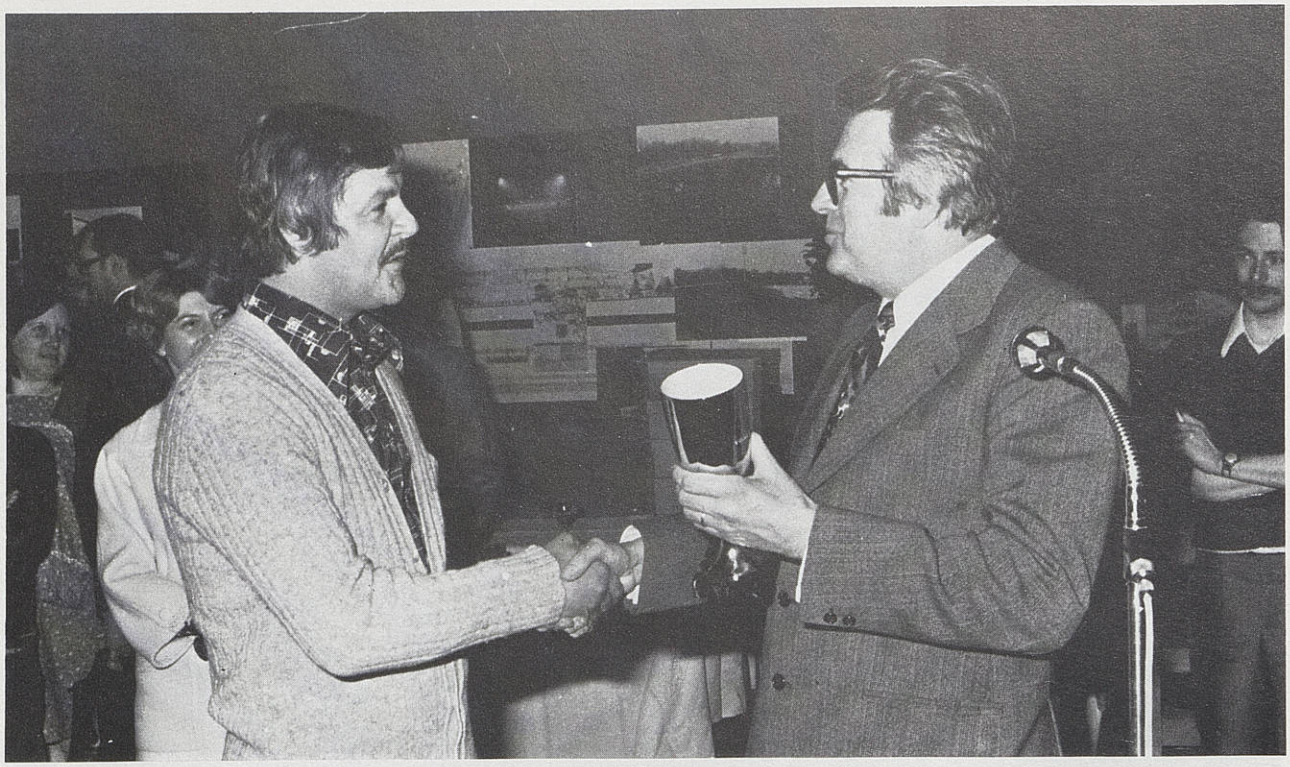

Samedi 1er mai

Après avoir reçu les délégations syndicales au cours de la matinée, Monsieur le Maire inaugure l'exposition des réalisations municipales décentralisée à Wazemmes, au 4, rue des Sarrazins. Grâce à la présentation de maquettes, les habitants peuvent avoir une idée exacte des bâtiments H.L.M. ou C.I.L. qui se construisent actuellement dans leur quartier. Dans la salle rénovée pour la circonstance, M. MAUROY remet les coupes aux gagnants des concours des jeux populaires organisés au milieu de l'exposition.

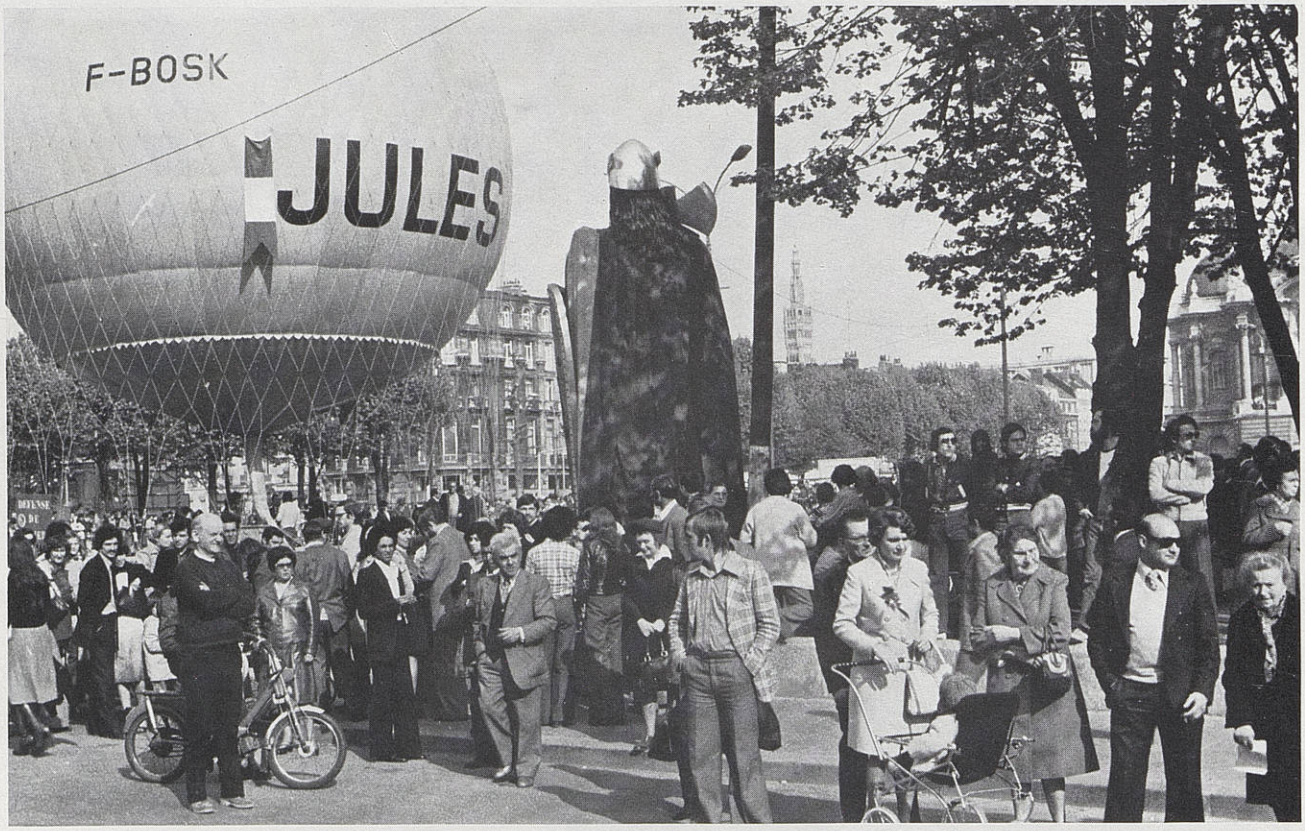

Samedi 1er mai

L'envol des traditionnels ballons lillois attire toujours autant la foule, que ce soit place M. Caulier, place Nouvelle Aventure ou comme ici place de la République. Tout le monde a dû envier l'équipage de pouvoir s'élever dans l'air frais pour échapper à la température caniculaire de cette journée.

les taxis à lille

LE taxi est un véhicule affecté au transport de voyageurs, loué indivisiblement, comportant sept places au plus, place du conducteur et strapontin compris, autorisé à stationner et à charger sur la voie publique.

Ce véhicule doit être muni :

— d'un compteur horokilométrique, indiquant notamment la somme à payer par le voyageur.

— d'un dispositif lumineux placé sur le toit du véhicule, portant en lettres capitales le mot « **TAXI** ». Il est commandé par le compteur horokilométrique.

— d'une plaque de contrôle fixée à l'avant du véhicule ; cette plaque porte le numéro du taxi en chiffres rouges sur fond blanc ; ce numéro est reproduit à l'arrière de la voiture.

Un chauffeur de taxi ne peut refuser de prendre des clients si le taxi est libre, sauf si le nombre des voyageurs dépasse le nombre de places disponibles ; il peut aussi refuser, pour une raison de sécurité, si les bagages sont trop lourds ou trop encombrants, et qu'il ne dispose pas d'une galerie : c'est le cas des skis, des malles, des voitures d'enfant, des vélos...

Il peut aussi refuser si les colis ne sont pas transportables à la main ; si les voyageurs sont en état d'ivresse manifeste ; s'ils risquent de salir ou d'abîmer la voiture ; si c'est pour accompagner un cortège marchant au pas.

Il vous faut l'accord du chauffeur pour vous faire accompagner d'un animal, ou pour occuper la place à côté de son siège.

L'ouverture et la fermeture des glaces, l'usage du tabac, sont au gré du client.

L'itinéraire choisi est le plus court ; vous pouvez indiquer au chauffeur un itinéraire de votre choix, ou accepter un itinéraire plus long mais plus rapide. Vous pouvez prendre et déposer d'autres voyageurs en cours de route.

Un chauffeur de taxi doit refuser de vous attendre dans une voie où le stationnement est interdit ou impossible ; il doit refuser de vous déposer dans une voie où l'arrêt est interdit.

Après la course, vous pouvez demander au chauffeur un bulletin de voiture ; ce bulletin indique le numéro du taxi, la date et l'heure de la prise en charge, les lieux de départ et d'arrivée, le prix de la course, et, éventuellement, la durée de l'attente.

Les réclamations éventuelles sont reçues à la Mairie de Lille, au bureau des taxis ; elles doivent être accompagnées du bulletin de voiture.

S'il s'agit d'un refus de course, il faut indiquer le numéro de plaque de voirie, l'heure et le lieu de l'incident.

Prix de la course

(à partir du 26-2-1976).

Le prix de la course, figurant au compteur, comprend toujours la prise en charge (3,50 F par course) et le montant de la course elle-même. Ce montant dépend de la distance parcourue (0,95 F par km). L'heure de stationnement ou de marche lente : 19,50 F.

A ce prix peut s'ajouter un supplément pour bagages encombrants:

— jusqu'à 10 kg : 0,50 F par course.

— plus de 10 kg : 1 F par course.

Prix de la course minimum : 6 F, bagages compris.

Le pourboire est dans les usages ; il ne peut jamais être exigé. Pensez-y si le chauffeur a été serviable ou complaisant.

Pour le calcul du prix de la course, il ne sera pas tenu compte du retour lorsque les taxis circuleront à l'intérieur du périmètre urbain de la commune de rattachement, défini par les panneaux de limites de la commune au sens du Code de la Route. (**Tarif 1** appliqué entre 7 h et 21 h, dans la Ville de Lille).

Quand les taxis circuleront à l'extérieur de ces limites, le prix du retour jusqu'aux dates limites pourra être facturé en supplément.

(**Tarif 2** appliqué entre 7 h et 21 h).

Tarif de nuit (de 21 h à 7 h - **tarif 3**).

— prise en charge 3,50 F par course
— le kilomètre parcouru 1,30 F
— l'heure de stationnement ou de marche lente 19,50 F, bagages en sus.

Pour le calcul du prix de la course, il pourra être tenu compte du retour au point de stationnement, par l'itinéraire le plus court, y compris le trajet parcouru à l'intérieur du périmètre urbain de la commune de rattachement.

Le tarif est également applicable le dimanche et les jours fériés.

Les voitures de remise

Les voitures de petite remise ne sont pas des taxis.

C'est peut-être une voiture de ce type qu'on vous enverra si vous demandez une voiture par téléphone. Cette voiture ne comporte pas de dispositif lumineux sur le toit, mais seulement la lettre « **R** » peinte en rouge sur fond blanc.

ATTENTION : Cette voiture n'a pas de compteur ; le prix de la course doit être fixé avec le conducteur AVANT DE PRENDRE LA VOITURE; selon les cas, vous vous entendrez avec lui pour fixer un prix forfaitaire, ou vous approuverez le tarif kilométrique qu'il vous présentera à votre demande.

communiqués divers

Trois mairies annexes à votre disposition

N'oubliez pas que trois mairies-annexes sont à votre disposition :

— Vieux-Lille :
17, place Louise de Bettignies
— Fives :
48, rue Pierre Legrand
— Bois Blancs : rue Mermoz

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

— du lundi au vendredi de 8 h à 17 h sans interruption.
— le samedi de 8 h à 12 h.

Les employés des mairies-annexes sont à votre disposition pour vous fournir imprimés et renseignements sur :

— inscriptions sur les listes électorales
— fiches d'état civil
— médailles d'honneur du travail
— certificats d'hérédité
— permis de chasser
— concours administratifs
— carnets et certificats de vaccinations
— copies conformes
— changements de domicile
— dossiers de retraite
— cartes de théâtre pour personnes âgées
— service d'hygiène
— secteur sauvegardé
— renseignements pratiques de tous ordres.

Services nouvellement pris en charge par l'administration :
— cartes d'identité
— passeports
— etc...

Ascensions du beffroi

Les ascensions du beffroi ont repris depuis le dimanche 4 avril ; elles se termineront le 26 septembre.

Elles ont lieu les dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h.

Les visiteurs seront reçus au pied du beffroi, place Roger Salengro.

Pour téléphoner ou télégraphier...

Voici les heures d'ouverture au public du guichet télégraphique et téléphonique de la Recette Principale des Postes de Lille, sise Place de la République :

— lundi à vendredi : 8 h à 20 h.

— samedi : 8 h à 18 h.

— dimanche : 8 h à 13 h.

En cas d'urgence

Si vous avez besoin d'un médecin la nuit de 20 h à 8 h, et le dimanche et jours fériés, de 8 h à 20 h, appelez Police Secours (17) ou le Commissariat Central (53.94.92 ou 54.89.77).

D'urgence, une voiture se déplacera avec le médecin de permanence. Elle est reliée à son cabinet ou au Commissariat Central par liaison radio.

Le transport est assuré les dimanches et jours fériés de 8 h à 20 h par la Police Municipale, et la nuit, par la Police Nationale.

NE DETRUISEZ PAS LES TELEPHONES PUBLICS, ILS PEUVENT SAUVER VOTRE VIE.

Lille, nouvelle revue d'information et de documentation ■ Revue trimestrielle, numéro 18, 1976 ■ Abonnement : 4 numéros, 4 francs
Directeur de la publication : Pierre MAUROY ■ Rédacteur en chef : Monique BOUCHEZ ■
Administration-direction : Service des Relations Publiques, Hôtel de Ville, LILLE ■
Réalisation : NORSOGEPRESS, 209, rue d'Arras, 59000 LILLE - Tél. : 52.01.09 ■
Imprimerie spéciale du bulletin - Dépôt légal n° 4270

Les piscines lilloises

En complément des horaires de la nouvelle piscine de Fives, rue du Long Pot, repris ci-contre, nous vous rappelons, ci-joints, ceux de la piscine olympique avenue Marx Dormoy, des Bains Lillois, boulevard de la Liberté et de la piscine de Plein Air, rue d'Armentières.

PISCINE OLYMPIQUE

(Bassin olympique -
Bassin d'apprentissage -
Fosse de plongée subaquatique -
Plongeoir télescopique sous bulle -
Sauna - Salle de musculation)
Tél. 92.80.22

Lundi	:	de 7 h à 20 h
Mardi	:	de 8 h 15 à 21 h 30
Mercredi	:	de 7 h à 20 h
Jeudi	:	de 8 h 15 à 20 h
Vendredi	:	de 8 h 15 à 21 h 30
Samedi	:	de 7 h à 20 h
Dimanche	:	de 7 h à 12 h

PISCINE DES BAINS LILLOIS
+ Salle de vapeur et sudation
Tél. 56.92.71 - poste 263

Lundi	:	de 8 h à 12 h 30
		et de 14 h à 17 h 20
Mardi	:	de 7 h à 19 h 30
Mercredi	:	de 7 h à 17 h 10
		et de 17 h 30 à 19 h 30
Jeudi	:	de 7 h à 19 h 30
Vendredi	:	de 7 h à 19 h 30
Samedi	:	de 7 h à 17 h 10
		et de 17 h 30 à 19 h 30
Dimanche	:	de 7 h à 9 h 40
		et de 10 h à 13 h

PISCINE DE PLEIN-AIR
rue d'Armentières
De fin juin à début septembre de 12 h à 19 h 30.
Tél. 56-92.71 - poste 262

la piscine de lives

Tél. : 56-80-29

Elle se situe à l'angle des rues du Long Pot et Francisco Ferrer et a été inaugurée le 14 mars 1976.

De type plein ciel, elle peut contenir 250 personnes dans son bassin de 25 m × 10 m, variant d'une profondeur de 0,80 m à 2 m.

Heures	— du lundi au vendredi	de 9 H à 12 H 30 de 14 H à 20 H
	— le samedi	de 9 H à 13 H 30 de 14 H à 19 H
d'ouverture	— le dimanche	de 8 H à 12 H

LILLE

Palais ~ Rihour

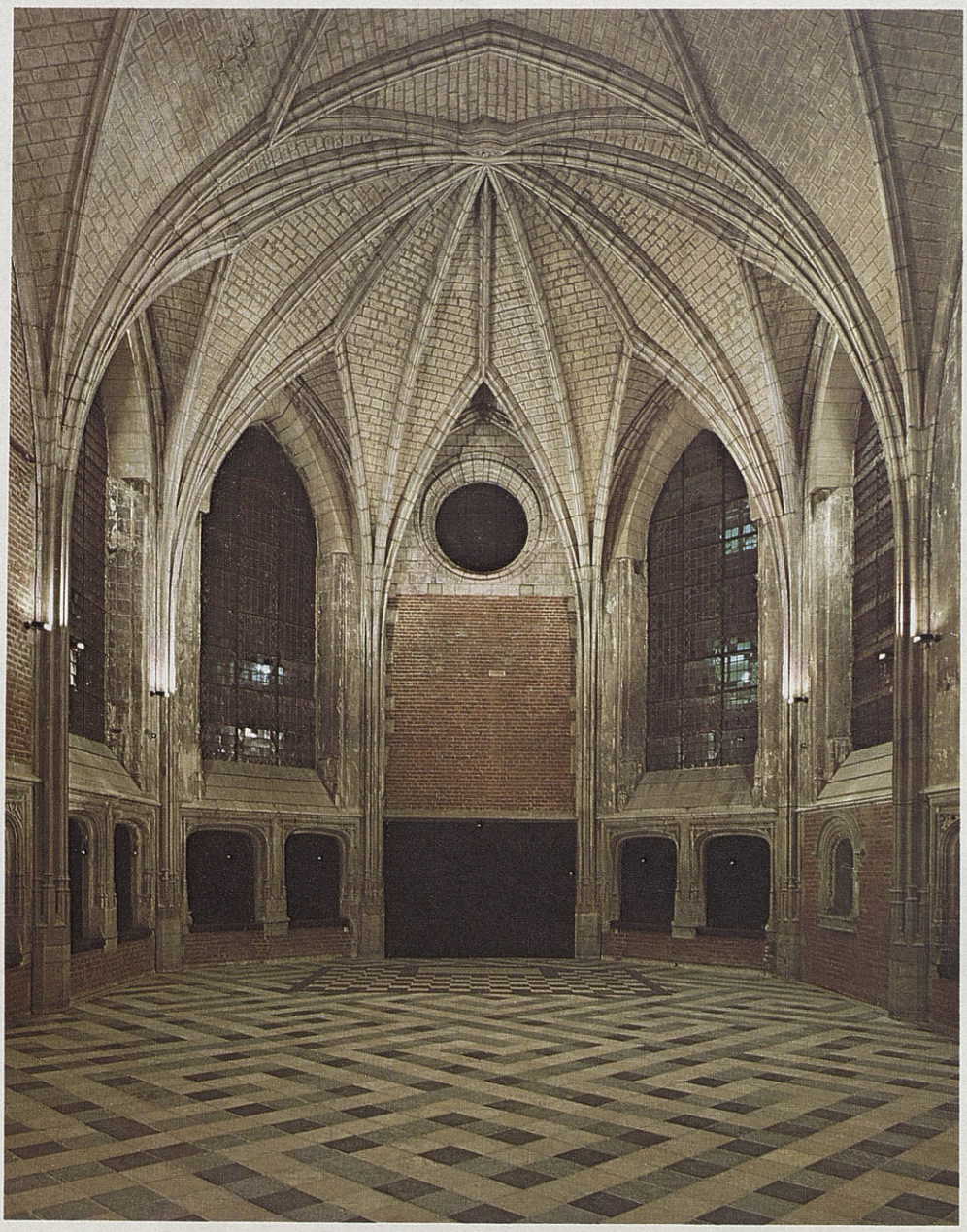

la salle du conclave.

photo Marc Beaussart-Réginald Pasquier

Siège du Syndicat d'Initiative ~ Office de tourisme ~ tel. 54.21.46

Réservation hôtelière ~ tel. 57.13.07